

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

ABONNEMENT.

A QUEBEC :
12 mois, 10s.
6 " 5s.
3 " 2s-6d.
payable d'avance.

L'ORDRE SOCIAL.

ABONNEMENT.

A LA CAMPAGNE :
12 mois, 7s-6d.
outre les frais de
Poste.
payable d'avance.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, AGRICOLE ET DE TEMPERANCE.

C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde.—*Ryancey*

BUREAU DE REDACTION,
No. 5, Rue des Jardins.

QUEBEC, JEUDI, 12 SEPTEMBRE, 1850.

BUREAU DE REDACTION
No. 5, Rue des Jardins.

SOMMAIRE DE CE NUMÉRO.

Littérature.—Le Testament.—**Bibliographie.**—Les Pamphlets de Carlyle, par J. Mésard, (suite et fin).—**Morale.**—Simon de Nantua ou le Marchand Forain.—**Histoire.**—Quelques extraits de l'histoire ecclésiastiques du Canada, Notre-Dame de Lorette, par P. J. Bédard, Ptre.—**Chronique Politique.**—Critiques sur le Pamphlet de M. Rankin, A. M. intitulé : Les Biens des Jésuites en Canada sont propriété publique.—Nouvelles locales ; Faits divers, &c, &c.

LITTÉRATURE.

Le Testament.

SCÈNES D'INTÉRIEUR.

Parmi toutes les villes des Pays-Bas, Anvers est certainement une des plus belles et des plus nobles ; nous l'appellerions volontiers la *gothique et l'espagnole*, si l'on n'avait pas abusé de ces épithètes, mais, flamande ou castillane, elle n'en est pas moins superbe et fière, couché au bord de son fleuve aux eaux rapides, et élevant dans les nues le faisceau de ses tours. Elle offre un double caractère distinct et remarquable : sur le port, elle est toute activité et bruit ; dans les rues, sur les places publiques, elle est sérieuse et calme. Consacrée à deux cultes, le négoce et les arts, elle conserve les traditions de la vieille hanse allemande et celle des Rubens et des Van-Dyck, et ses habitants sont organisés de telle sorte, que l'exposition d'une toile nouvelle les émeut autant que l'arrivée d'un trois mâts chargé des trésors des Indes. Les petits enfants y connaissent Java et Manille, mais ils connaissent aussi et montrent avec orgueil la maison où vécut Rubens et les églises où vivent toujours les œuvres de ce pinceau immortel. Les tableaux, les statues, les médailles, les précieux manuscrits, sont un héritage de famille dans cette Florence des Pays-Bas ; les collections s'y transmettent, en s'enrichissant, de race en race, et nous pourrions nommer mainte famille qui, par insouciance ou par austérité de principes, a renoncé à tout luxe personnel, mais qui garde dans un modeste salon des chefs-d'œuvre de Teniers ou de Van-Dick, qui suspend au chevet d'une humble couche un Christ de Duquesnoy, et qui révèle à quelques rares élus, admis dans le sanctuaire, des collections d'une richesse inouïe, amassées par le goût patient de plusieurs générations. La vie, dans cette ville sévère, a une noblesse calme, que l'envie de paraître ne dérange jamais, et les arti-

sans eux-mêmes semblent participer à la dignité dont sont empreints les hommes et les monuments. Celles de nos lectrices qui connaissent Anvers nous pardonnent cette digression ; puissions-nous donner aux autres l'envie d'en vérifier l'exactitude !

Nous devons, en commençant cette histoire, rétrograder et nous transporter en l'année 1619, alors que le cardinal-archevêque gouvernait les Pays-Bas. La soirée du 31 décembre était déjà avancée ; la neige qui tombait, épaisse et lente, n'était plus affaissée que sous les pieds de quelques buveurs attardés ; toutes les maisons étaient fermées, et les lampes qui brûlaient au coin des rues, devant les images de la sainte Vierge, brillaient seules dans l'obscurité : la voix du veilleur, qui annonçait les heures du haut de la tour Notre-Dame, troublait seule le silence. Onze heures venaient de sonner aux églises des paroisses et des monastères, et le calme nocturne devenait de plus en plus profond. Cependant on veillait encore dans un des beaux hôtels de la place des Meirs, et le passant aurait pu distinguer une faible lueur perçant à travers les volets du rez-de-chaussée. Cet hôtel était celui de messire Tillegem, conseiller à la cour souveraine de Braban, et revêtu en outre de toutes les dignités municipales que les Flamands nobles partageaient avec les bourgeois et les riches marchands.

Quoique le couvre-feu fut sonné depuis longtemps, le vieux magistrat n'avait pas encore cherché le repos ; il restait assis auprès du feu, dans une chambre riche et sombre. Il n'était pas seul : de l'autre côté de la table massive était placée une jeune fille qui, le front penché, les yeux baissés, semblait lire attentivement dans un gros volume. Un regard observateur eût découvert en elle une préoccupation inquiète ; ses doigts ne tournaient pas les feuillets du livre, ses yeux ne suivaient pas les lignes, mais, de temps en temps, se levant avec timidité, ils interrogeaient le front du vieillard : celui-ci, sévère, soucieux, regardait les tisons qui se consumaient dans lâtre, prêtait l'oreille aux bruits étouffés de la rue, et donnait des marques visibles d'une violente impatience.

—Onze heures ! s'écria-t-il enfin. C'est trop ; j'ai été trop bon pour ce fils mal obéissant !

—Mon père, j'entends des pas ! dit Ludovise, dont les membres étaient agités par un tremblement nerveux. C'est Georges ! le voilà !

Un coup de marteau fit retentir le vestibule. Plusieurs portes s'ouvrirent : on entendit la voix d'un domestique qui disait : « Monsieur le conseiller vous attend et désire vous parler, Monsieur Georges. »

La porte du salon fut poussée : on vit dans l'antichambre plusieurs vieux serviteurs à l'air triste et

inquiète, et un jeune homme entra avec un maintien où la hardiesse naturelle se mêlait à l'embarras du moment.

C'était un beau cavalier de noble tournure et à qui le costume pittoresque de l'époque seyait à merveille. Mais une expression étrange, indéfinissable, défigurait ce beau visage ; un désordre visible souillait ses vêtements riches et gracieux ; les vices et les passions avaient déjà enlacé dans leurs filets ce rejeton d'une famille plus illustre encore par ses vertus que par ses honneurs : tout était beau en lui, mais tout était dégradé !

« D'où venez-vous, Monsieur ? » dit le vieux magistrat en attachant sur son fils un regard perçant et sévère.

Le jeune homme balbutia.

« Vous n'êtes pas en état de me répondre. Honte sur vous ! Retirez-vous... Je vous parlerai demain. »

Georges n'ajouta pas un mot et il sortit. Ludovise pleurait.

Son père la regarda, et lui posant la main sur la tête avec affection, il dit : « Que Dieu et les saints soient avec toi !... Va, ma fille, va en paix.—Et Georges ? Cher père—Pas un mot !... Prie Dieu pour lui. »

Le lendemain, dès huit heures du matin, Ludovise attendait d'jà devant la chambre de son père, et tournait souvent le tête vers le long corridor qui aboutissait à l'appartement de Georges. Celui-ci parut enfin, pâle, mais calme et grave ; ses vêtements étaient disposés avec soin, et leur couleur foncée annonçait la profession austère à laquelle le jeune homme se destinait. Sa sœur lui tendit la main avec amitié, et dit à voix basse : « Entrons, mon père est réveillé. »

Et tournant ses yeux vers le ciel, elle ajouta mentalement : « Sainte-Vierge Marie, priez nous ! »

Messire de Tilleghem reçut avec bonté les vœux et les caresses de sa fille ; mais lorsque son fils, à son tour, s'agenouilla devant lui, en disant : « Mon père ! donnez-moi votre bénédiction ! » le sévère vieillard répartit vivement :

« Est-ce au nom de votre obéissance que vous la demandez, monsieur ? »

—Mon père,.....

—Répondez-moi : Où avez-vous passé la soirée d'hier ? Au cabaret !—Non, mon père, je n'ai pas quitté l'atelier de Brauwere (1), et Franz Hals nous a tenu compagnie.

—Sans compter les coupes et les flacons j'imagine ? Vous semblez de plus en plus vous plaire à me braver ; car vous n'ignorez pas qu'entre toutes les sociétés indignes de votre rang et de votre fortune, je vous avais défendu surtout celles de ces peintres, de ces artistes, tels que Brauwere et Franz Hals, qui étouffent dans la boue des plaisirs ignobles le génie dont le ciel les dota. Le saviez-vous, oui ou non ? Si vous aimez les arts, recherchez Rubens, aussi noble de cœur que de talent et de naissance ; allez voir dans sa pauvre cellule le frère Snyders (2), aussi saint religieux que grand artiste : mais Brauwere, mais Franz Hals ! Vous traînez à la fois dans la fange le nom de vos ancêtres et la toge que vous devez porter un jour !

—En recherchant ces artistes, mon père, je ne voulais goûter qu'un instant de plaisir....

—L'arbre des plaisirs défendus, monsieur, n'a jamais porté d'autres fruits que la honte !... Songez-y bien ! Une nouvelle année commence ; mais, pour vous, c'est la dernière année d'indulgence, la dernière année de tendresse paternelle... Je vous l'accorde comme une épreuve.

—Mon Père ! s'écria Ludovise d'un ton gracieux et presque enjoué, quoique son cœur fut navré, mon bon père ! que cette année ne commence pas au moins pour mon frère sans que vous ne l'ayiez béni !

Oui, mon père, dit Georges, pardonnez-moi mes folies et bénissez-moi !

—Cher père, comment voulez-vous que ce pauvre Georges s'amende, si Dieu, ma bonne mère qui est au ciel, et vous, ne l'encouragez ?

—Mon père ! ajouta le jeune homme d'un ton suppliant.

—Eh bien ! oui, je vous bénis encore une fois, et puisse ma bénédiction rendre votre âme féconde en vertus ! La paix soit avec vous, Georges !—Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.... Amen !

Une heure après cette conversation, pendant que messire de Tilleghem recevait la visite du bourgeois Rockoy, son vieil ami, le frère et la sœur se promenaient dans une longue galerie dont les murailles étaient ornées de portraits des seigneurs de Tilleghem. Ces toiles, qu'elles fussent grossièrement esquissées par un pinceau barbare, ou qu'elles portassent les signatures des Metzys, des Otto Venius ou des Jordaens, avaient toutes entre elles un air de famille, et la ressemblance héréditaire, prolongée à travers tant de siècles, se reflétait encore sur le front des deux enfants.

Georges parlait avec animation.

—Non, disait-il, je ne saurais être heureux ici ! Tout m'ennuie, me glace, me déplaît !

—Quoi ! la maison de notre père !...—Oh ! ma sœur pour toi elle est un paradis ! Pour moi c'est une prison. J'y suis dominé sans cesse par une volonté impérieuse, enchaîné à un travail que je déteste, destiné à un avenir qui me révolte !

—Mais tu sais que dans notre famille...—Oui, oui, répondit ironiquement, l'aîné est toujours de robe, et le cadet, d'église !... Le prudent arrange-mient !...

—Mais n'est-ce pas une noble destinée ? Regarde, cher frère, les portraits de nos aïeux : leur exemple prouve que la toge qui t'est destinée suffit à une légitime ambition. Voilà Jean de Tilleghem, chancelier de Brabant, qui porte au roi Philippe II au danger de sa vie, les remontrances et les plaintes de ses sujets... Voilà Philippe, notre aïeul, qui fut massacré par les calvinistes, en haine de la vraie foi... Voilà, dans des temps plus reculés, Nicolas de Tilleghem, le conseiller, l'ami, le bras droit de Jean I^{er}, le puissant duc de Brabant... Voici Pierre, abbé de Saint-Michel : il est mort en odeur de sainteté, et des prodiges se sont accomplis à son tombeau !

—Ma sœur, tu ne me comprends pas ! Ce n'est pas cette gloire paisible que je désire. Si mon cœur bat si fort, ce n'est pas pour l'étouffer sous une robe noire ou rouge, et n'est pas la toque entourée d'hermine qui donnera le repos à mon front. Il me faut autre chose : l'air, les voyages, la guerre !

—O mon frère ! je t'en conjure, chasse ces idées fatales... La liberté réelle, disait notre mère, est dans l'âme : qui domine ses passions est toujours libre ; celui qui les subit est esclave, même sur le

(1) Brauwere était un excellent peintre de genre, aussi connu malheureusement par ses excès que par ses talents.

(2) Peintre en fleurs.

trône ! Mon bon Georges, obéis à notre mère, afin que les promesses que Dieu fait aux enfants soumis s'accomplissent sur toi,

—J'écouterai, mais...

Pas un mot de plus ! Je priai pour toi la sainte Vierge, et notre pauvre mère ! ”

(A Continuer.)

BIBLIOGRAPHIE.

LES PAMPHLETS

de

Thomas Carlyle.

LATTER-DAY PAMPHLETS.

- I. The Present Time.—II. Model Prisons.—III. Downing Street.—IV. New Downing Street.—V. Stump-Orator.—VI. Parliaments.—London, Chapman and Hall. 1850.

(Suite et fin.)

Sans cesse M. Carlyle est à nous parler des *éternels réglemens de l'univers, des lois immuables de l'univers*. Comment a-t-il pu se prendre aussi à des paroles, lui qui a si souvent et si éloquemment dénoncé la décevante fascination des mots ? Comment a-t-il pu confondre les lois réelles de l'univers avec la manière dont nous les concevons, avec nos lois naturelles à nous, qui ne sont certainement rien moins qu'éternelles ? Pour des intelligences finies comme les nôtres, pour des êtres qui ne prévoient que d'après ce qu'ils ont vu, l'immuable n'existe nulle part, et la croissance est partout ; à chaque instant se forment des agrégats nouveaux, des résultats de forces qui n'avaient jamais existés, et qui comme d'invisibles nouveau-nés, viennent réclamer leur place et leur part d'action sur la terre. Nos besoins, nos capacités, nos désirs, se multiplient et se transforment ainsi dans une incessante mobilité. Chaque jour, au fond du vase social fermentent de multiples ingrédients qui n'y étaient pas la veille ; chaque jour, il n'y a d'harmonie possible que dans une combinaison qui n'était pas possible la veille, et cette combinaison, il n'est donné à nul homme de la deviner *a priori*. Le titre de gloire de M. Carlyle, je l'ai dit, est d'avoir magnifiquement senti le rôle nécessaire des hautes intelligences ; son erreur est de n'avoir aperçu dans le monde que la réalisation de leurs pensées, et de n'avoir pas compris le rôle également nécessaire des masses, des instincts irréflichis, des appétences et des repulsions. Une grande illusion lui reste : la même qui fait à la fois le fond des systèmes communistes et des théories absolutistes à la De Maistre ; il raisonne comme si les idées menaient le monde. Cela n'est pas. Nulle théorie, nul système ne peut mener le monde où il lui plaît ; il faut que le monde aille où le conduisent les énergies qu'il renferme. Les conceptions humaines ne sont qu'un effort pour constater ces forces vives et les coordonner, et, si les idées des penseurs sont destinées à être la loi d'ordre ou le moyen qui empêche les élémens existans de s'entrechoquer, l'action incessante des élémens existans, la manifestation d'eux-mêmes par eux-mêmes peut seule révéler aux penseurs leurs idées. L'intuition dont M. Carlyle fait honneur aux héros est aussi illusoire que

le hon *sons des masses*. Ni dans ses génies ni dans ses masses bégayantes, l'humanité n'a la faculté de voir face à face les lois réelles des choses telles qu'elles peuvent être dans leur seconde virtualité. Génies ou non génies, nos idées ne sont faites que de nos expériences, des actions exercées sur nous par les choses. Les uns, comme une cire docile, reçoivent plus promptement que d'autres toutes les empreintes : ce qui a eu lieu leur apprend plus vite à concevoir ce qui a été le possible jusque-là ; mais ce qui sera le possible et le nécessaire le lendemain, Dieu seul le trouve et le manifeste. La solution du problème n'est découverte que par ses propres élémens, et toute organisation que les hommes prétendent substituer à cette solution naturelle sera toujours forcément exclusive et systématique. Par cela seul qu'ils ne connaissent pas tout ce qu'il y a sous le soleil, la théorie qui leur semble de nature à concilier toutes les lois existantes ne fait en réalité que concilier le petit nombre des lois qu'ils ont conçues. Elle serait admirable pour établir l'ordre dans un univers qui ne contiendrait rien de plus que ce qui figure dans leurs propres rêves ; mais, dans l'univers tel qu'il est avec tout ce qu'il renferme, cette théorie ne peut organiser qu'en immobilisant, en paralysant et en préparant des explosions pour l'avenir.

Tout cela, je puis, moi aussi, le dire “ avec deux cents générations d'hommes pour l'affirmer comme moi.” Dans le *Banquet des Sept Sages*, les Solon et les Thalès expriment des opinions à peu près analogues à celles du penseur anglais. Pendant des siècles, l'Europe a vécu sur l'idée que le moyen de prévenir tout mal était d'empêcher par la force tout ce qui semblerait mal aux sages. Pendant des siècles, tous les penseurs ont cru que l'art de façonner des sociétés consistait à déterminer d'abord la vérité absolue, la justice absolue, et à établir ensuite une force publique pour l'imposer à tous, elle et toutes ses conséquences. De cette croyance sont sorties les maîtrises, les autorités, les royaumes absolus, et toutes ces autorités ont rivalisé d'efforts pour enlever à l'humanité la possibilité de se tromper. Cela s'est vu, cela a été pratiqué, cela a même été nécessaire. Quand les individus sont incapables d'user de la moindre liberté sans menacer de dissolution la communauté entière, il faut bien qu'on leur enlève toute liberté, quoi qu'il puisse en résulter ; mais toujours il s'est trouvé que ce moyen de salut, quel fût ou non nécessaire, était gros de révolutions, — car la possibilité de se tromper est en même temps la possibilité d'apprendre et d'instruire les autres par ses propres fautes, c'est-à-dire la loi essentielle de tout progrès. Dieu l'a ainsi voulu, la plainte est vaine. Ce n'est qu'en s'entrechoquant que des élémens incompatibles se modifient de manière à pouvoir coexister côte à côte. Arrêter la liberté des erreurs là où elle commence à s'attaquer à l'existence même de la société sera toujours la tâche de chaque époque ; aller au-delà, c'est tomber dans l'utopie, et dans l'utopie mère de tous les dangers. On va loin et fort loin avec cette croyance, qu'il s'agit simplement de découvrir les lois éternelles, et que les systèmes de ceux qui les ont déchiffrées peuvent seuls établir le *cosmos*. Il n'en faut pas davantage pour que chaque opinion se fasse un saint devoir de tout jeter à bas, afin de tout refaire à son image. Les génies et les prétendans au génie se disputent depuis longtemps l'empire de la terre, La bataille des principes a eu son œuvre à accomplir sans dou-

te ; mais le monde se fait vicieux, et les vérités absolues s'y sont tellement multipliées, que, pour avoir la paix, il ne nous reste plus qu'une ressource : celle de reconnaître enfin que le plus saint des devoirs est de ne pas s'ériger sans cesse en sauveurs des sociétés au nom de n'importe quelles vérités éternelles.

A tout prendre, M. Carlyle ne nous semble donc pas avoir pénétré l'énigme du sphinx. L'ère des héros est passée comme celle des martyrs. Nos sociétés sont trop complexes pour qu'aucun penseur puisse embrasser du regard toutes leurs nécessités. Le génie des grands hommes ne leur sert qu'à mieux comprendre combien ils sont impuissans à concilier tant de rouages. La synthèse de tous nos besoins et de toutes nos facultés ne saurait plus se faire que dans un parlement. Il faut que chaque intérêt soit représenté par un mandataire éclairé, et que tous les intérêts ainsi représentés se chargent eux-mêmes de trouver leur loi d'ordre en réagissant l'un sur l'autre et en se contenant mutuellement. La force des choses a fait naître le gouvernement représentatif : ce n'est pas lui qui est la cause de nos révolutions, c'est l'usage que nous en avons fait. Nos gouvernans nous ont mal dirigés, soit ; mais nos vrais gouvernans ont été nos systèmes, nos imprévoyances, nos aveuglemens. Le nombre en est grand. M. Carlyle, nous l'avons vu, a déjà démasqué plusieurs de ces tristes despotes : je crois que, dans son second pamphlet, il en démasque un autre encore plus dangereux.

II.

M. Carlyle, cette fois, n'aborde pas son ennemi de front ; il prend un détour ; il a visité une prison-modèle.

« C'était, en effet, un modèle de prison, un établissement exemplaire si propre et si bien tenu que nul duc en Angleterre ne possède une demeure aussi parfaitement adaptée à tous les besoins d'un être raisonnable. Et pour qui ce palais ? pour qui ces serviteurs ? Pour les élus du crime et de la perversité. Recevez mes félicitations, régimens de ligne de Satan. Quels soldats au service de quelles puissances terrestres ou célestes se sont jamais vus si bien traités ? Votre maître, dit-on, s'intitule lui-même prince des royaumes de ce monde. Je vois qu'en vérité il a le pouvoir de faire prospérer ses favoris, en Angleterre du moins. Lui demanderai-je, demanderai-je au diable que grand bien vous en prenne ? Non, je passerai plutôt sans murmurer aucune prière. Je préfère méditer en silence sur la forme singulière qu'a prise, de nos jours, chez les enfans d'Adam, le culte de Dieu ou la vénération pratique du mérite humain, qui est l'effluve et l'essence de toute espèce de culte... Le fait est que je suis fatigué des gredins et du bruit qui se fait autour d'eux. La gredinerie m'a toujours été odieuse ; mais ici, où je la vois logée dans un palais et entourée des sollicitudes de tous les bienfaisans de ce monde, elle m'est plus odieuse et plus intolérable que jamais. »

Ces quelques lignes suffisent pour dessiner la pensée de M. Carlyle ; c'est à la philanthropie qu'il s'adresse, et à toutes ses bonnes œuvres, à ses « sociétés de secours en faveur des fainéans et des bannis, à ses propagandes pour l'abolition de la peine de mort et autres châtimens, » à ses magnifiques élans de charité ou l'honneur « de ceux qui ne veulent pas avoir pitié d'eux-mêmes, et qui entendent forcer l'univers et les lois de la nature à n'avoir nul

pitie pour eux. » Exeter-Hall (1), toutefois, n'est en quelque sorte qu'un prétexte et un emblème pour lui. En France, il eût élevé la voix contre les beaux sentimens qui se dépensent au seul profit des émeutiers. En Angleterre, il s'attaque aux cœurs généreux qui n'ont de sympathie que pour les victimes de la justice, et qui réduisent toute charité « à blanchir, à ventiler, à choyer et à instruire les régimens de ligne du diable. » Au fond, le véritable but de son indignation, c'est « l'aveugle et loquace sentimentalité qui partout se substitue, en s'adressant force éloges, au divin sentiment du juste et de l'injuste. » Sous cette générosité humanitaire, il a vite reconnu le même dissolvant qu'il avait dénoncé sous la démocratie. Là-bas l'ennemi travaillait à démanteler la société en chantant le bon sens des masses, ici il poursuit son œuvre en célébrant les miracles de la douceur. « De l'autorité ! de l'autorité ! » s'était écrié Carlyle en face du suffrage universel : « De la justice ! de la justice ! » s'écrie-t-il maintenant.

« S'attendrir sur les calamités humaines, cela est fort beau ; mais le profond oubli du bien et du mal, mais cette amalgamation du juste et de l'injuste, cette mélasse, brevetée de la philanthropie, cela assurément n'a rien de beau, et je me dis parfois que jamais la sottise humaine n'a pris pour Dieu une idole aussi monstrueuse, une fétiche aussi grotesque que le Momojumbo blanc tout façonné de bâtons pourris et de vieilles défroques, d'affectations mortes et de grimaces modernes, auquel Exeter-Hall chante ses litanies. — Les adorateurs de ce dieu-souche ont déjà fait de grandes choses dans le monde noir et blanc ; ils en préparent de plus grandes encore... Un niais d'orateur, versant la charité à pleine bouche du haut d'une estrade, semble à beaucoup un objet charmant, à presque tous une chose inoffensive ou insignifiante. Examinez-le bien cependant, sondez-le jusqu'à pénétrer le fond de sa nature, et il vous apparaîtra comme un être plein de laideur et de périls. Ses belles phrases captivent les longues oreilles et allument un enthousiasme quasi-sacré dans bon nombre d'âmes ; mais tout cela se jette à la traverse des éternelles réalités de l'univers, et la boîte de Pandore n'est pas plus terrible que l'évangile qu'il prêche avec ses régnes de l'amour, ses fraternités universelles, ses paradis pour tous, péle-mêle... et ses invocations perpétuelles à la religion chrétienne. La religion chrétienne ordonnerait-elle donc l'amour des gredins ? J'espère qu'elle prescrit, au contraire, une sainte et mâle haine pour les méchans. Sans cela, qu'en puis-je faire, au nom du ciel ! Moi, pour ma part, elle ne m'arrange pas à ces conditions. Haïr les méchans, ai-je dit, vover une inimitié irréconciliable et inexorable aux ennemis de Dieu, c'est la moelle épinière de toute religion. Le christianisme... comment vous adresser la parole, à vous, malheureux, qui êtes tombés assez bas dans le bourbier pour que le culte des pythons et des monstres à la bave venimeuse vous semble le culte de Dieu... Votre christianisme n'est point seulement une religion qui n'est pas vraie ; c'est un résidu putréfié de religions décadées qui, depuis long-temps déjà, ne sont que des cadavres pour tous les honnêtes odrats, et dont la puanteur... O dieux éternels ! n'en serons-nous jamais délivrés ? — Haro sur ces solennels charlatans et ses mensonges vivans, qui viennent prêcher contre les lois du ciel ! Qu'ils ferment leur

(1) Vaste bâtiment qui est le quartier-général des sociétés et des « meetings » philanthropiques.

ballot de colporteurs et qu'ils vident la place ! Les pourchasser et en débarrasser la terre, voilà l'œuvre sainte ! C'est assez comme cela de tumultueuse et nauséabonde sensiblerie... Si nous n'y prenons garde, ce débordement de morbide intérêt pour le vice pourrait bien engloutir la société comme un déluge, et ne laisser dorénavant lui, au lieu d'un édifice social habitable pour des hommes, qu'un continent fétide à l'unique usage des dieux de la fange et des créatures qui marche sur leur ventre.

« Justice, justice envers et contre tous ! Donnez-nous la justice, et nous vivons ; ne nous donnez que la contrefaçon de la justice, et c'est fait de nous ! Accomplir à l'égard de chacun la volonté du ciel, tel est le but, le seul but véritable. Découvrez, je vous le répète, quelle est la loi de Dieu à l'égard d'un homme, et faites-en votre loi. Si la nature et l'éternelle réalité aiment vos meurtriers, persistez dans la route où vous êtes entrés ; mais si la nature et les faits ne les aiment pas, s'ils ont décrété à leur égard des peines inexorables et implanté dans tous les cœurs créés de Dieu une haine naturelle contre eux, alors, je vous le conseille, hâtez-vous de changer de voie... Quant à moi, si j'avais à gouverner ou à réformer une communauté, ce ne serait pas sur les régimens de ligne du diable que je commencerais par concentrer mon attention. Avec eux, j'en aurais promptement fini. J'aurais recours au balai pour les balayer, en un tour de main, dans le sceau aux ordures bien loin du sentier des honnêtes gens... Qui êtes-vous donc, diabolique canaille, pour qu'un conducteur d'hommes s'occupe tant de vos intérêts ? Non, par l'Éternité ! ce n'est pas à vous qu'appartiennent ses pensées : elles appartiennent aux vingt-cinq millions de mortels qui ne se sont pas encore tout-à-fait déclarés pour le diable. Les malfaiteurs n'ont pas besoin de protection ; si un scélérat est décidé à arriver au gibet, qu'on lui ouvre passage et l'y suspende.—De quel droit ? dira-t-il.—Misérable, lui répondrai-je, nous te haïssons, et depuis six mille ans nous nous sommes aperçus que tout l'univers nous ordonnait de te haïr, non d'une haine diabolique, mais d'une haine divine. Dieu lui-même, on nous l'a toujours enseigné, a pour le péché une éternelle haine authentique et céleste. Il le poursuit d'une hostilité impitoyable, à laquelle n'échappe nul coupable, et qui finit toujours par anéantir le malfaiteur, par l'effacer du nombre des choses : la trace de sa justice est comme celle d'un glaive flamboyant : quiconque a des yeux peut la voir passer divinement belle et divinement terrible à travers le gouffre chaotique de l'histoire humaine. Partout, dans la destinée de chaque homme comme dans l'histoire de l'humanité, il peut l'apercevoir triant le vrai du faux, laissant la vie à ce qui est digne de vie, consumant d'un feu implacable ce qui est digne de mort, et mettant de la sorte le cosmos de Dieu à la place du chaos du diable... Oui, ainsi fait-elle, ainsi apparaît-elle à tout homme qui est un homme et non une brute mutine... Pour toi, misérable, cela est tout-à-fait incroyable ; pour nous, cela est la majestueuse et terrible certitude, l'éternelle loi de cet univers, que tu y croies ou que tu n'y croies pas. Et nous, de peur de nous rendre complices du défi que tu as lancé à Dieu et à l'univers, nous n'osons pas te permettre de demeurer plus long-temps parmi nous ; comme un déserteur qui a fui les rangs où tous les hommes doivent se tenir à leur éternel risque et péril, comme un déserteur qui a été arrêté les mains encore rouges de sang et qui a bien évidemment

combattu contre l'univers et ses lois, nous t'expulsons solennellement de notre communauté pour te renvoyer au sein de l'univers.»

Ces énergiques paroles méritent d'être écoutées : quoique M. Carlyle manque quelque peu de mesure, il est bien près, si je ne me trompe, bien plus près que dans son premier pamphlet d'avoir entrevu le sens de cette démocratie qu'il s'était proposé d'interroger. En tout cas, il a bien saisi l'esprit du siècle. Nos actes et nos paroles ne confirment que trop son dire. Il est de mode de s'apitoyer sur les souffrances, d'où qu'elles viennent, et d'aimer l'humanité en bloc, y compris les méchans comme les bons. Les intentions charitables ne s'emploient pas à enseigner aux hommes à bien faire pour qu'ils puissent recueillir les fruits des bonnes œuvres ; elles ne se proposent pas de remédier aux misères en cherchant à guérir les populations des folies et des impuissances dont les misères sont les conséquences. Nullement, elles tirent au plus court ; pour réformer la société et faire régner le bonheur, elles veulent que les fautes puissent se commettre sans être punies, que la paresse et l'étourderie prospèrent comme le travail et la prévoyance, que l'émeutier soit traité en frère comme celui qui respecte la loi. Nous avons résolu de supprimer le châtimement, celui qui vient de Dieu et celui des hommes. Est-ce là de la générosité ? est-ce un symptôme de bon augure ? Nous le croyons ; nous célébrons cette sentimentabilité banale comme une preuve que les principes destructeurs et les forces qui tuent ont fini leur temps : nous y voyons l'aurore de la fraternité universelle. Au milieu de ces illusions générales, M. Carlyle, lui, a su reconnaître que *tout cela attendait à une loi vitale*. Il y a en lui un voyant, il y a dans des paroles comme celles-ci, par exemple, le cachet d'une inspiration prophétique.

« Des récompenses et des peines : hélas ! hélas ! je dois dire que vous récompensez et punissez à peu près de même façon. Vos dignités, vos pairies, vos statues de bronze en l'honneur des demi-dieux de votre choix à vous, témoignent assez hautement de l'espèce de héros que vous vénérez. Malheur au peuple qui ne sait plus distinguer le mérite du démérite ! Par une pente trop certaine, par une nécessité trop évidente, il tombera entre les mains des indignes, et, s'ils ne s'arrêtent pas dans sa folle carrière, il ira se perdre de chute en chute dans la ruine et le néant. Voilà dix-huit cents ans que le peuple hébreu chante prophétiquement dans nos rues : *Vieux habits, vieux galons...* Négligez de traiter le héros comme un héros, vous aurez inévitablement à en porter la peine ; elle pourra ne pas venir tout de suite... Ce n'est pas tout d'un coup que vos trente mille couturiers, vos trois millions de mendians, vos Irlandais virtuellement retombés dans le cannibalisme et autres belles conséquences de votre aveuglement viendront frapper à votre porte : ils n'en viendront pas moins... Mais négligez de traiter comme des gredins vos gredins les plus patens, cela est la dernière goutte qui fait déborder le vase. Immense et terrible, le châtimement arrivera vite. L'oubli du juste et de l'injuste, parmi les masses de votre population, ne se fera pas attendre. L'épidémie de la bienfaisance de tribune et des paradis pour tous pélemêle ne se fera pas attendre. Au milieu de la putréfaction de vos religions, comme vous les appelez, une étrange religion nouvelle, nommée la religion de l'amour universel, avec Sue, Balzac et compagnie pour évangélistes et Mme Sand pour vierge, ne se

fera pas attendre, et les résultats qui sortiront de ces résultats vous étonneront considérablement."

A tout ce qui précède nous n'avons qu'une restriction à faire. Si le propre de l'espèce humaine était en effet d'apprécier le mérite et le démérite, si chez elle ce n'était qu'une maladie, un fait exceptionnel de ne point faire de distinction entre le bien et le mal, le premier devoir à lui enseigner serait certainement celui de ne jamais pardonner comme de ne jamais faire l'aumône aux misères méritées, car il est bien évident que pardonner les fautes c'est les encourager. Malheureusement la masse des hommes n'est point en état d'exercer le rôle de justicier. Au lieu de juger chacun d'après ses œuvres et d'agir en conséquence envers chacun, ils agissent envers tous d'après l'instinct qui est en eux-mêmes. Quand ils ne sont pas bons pour le mal et le bien. A l'époque où les parens savaient punir les fautes de leurs enfans, ils ne savaient pas être affectueux ; maintenant qu'ils savent l'être, ils ne savent plus être sévères.

Pour avoir un peu trop oublié ces choses, M. Carlyle a prononcé plus d'une parole dangereuse. Ainsi il maltraite vertement ceux qui pensent que la loi et ses sévérités ont pour unique but de protéger la communauté et de contenir les mauvaises intentions. Punir ce qui a été reconnu comme nuisible n'est pas la tâche qu'il assigne à l'autorité. Au lieu de renvoyer le législateur à l'expérience, il le renvoie trop à son sentiment du juste et de l'injuste, à l'oracle qui sait la valeur absolue des choses. Il veut enfin que le pouvoir punisse et récompense, "pour accomplir à l'égard de chacun la volonté de Dieu." L'évangile qu'annonce M. Carlyle a déjà fait ses preuves. "Loin de conduire à toutes les éminences terrestres et au-delà même des astres," il a mené droit à toutes les haines et à toutes les guerres. Ce qu'il a apporté, c'est le machiavélisme et l'idée que la fin justifie les moyens ; c'est le saint devoir de brûler quiconque n'admet pas nos principes éternels ; c'est la méthode pratique de nos docteurs humanitaires qui adorent tous les hommes en général, parce qu'ils les supposent tout autres qu'ils ne sont, et qui, dès qu'ils les connaissent, en viennent à les haïr "pour s'éveiller un jour, à leur grande surprise, la main sur le cordon d'une guillotine." N'empiétons pas sur les attributions du Très-Haut. En voulant gouverner d'après leur conscience, les sages eux-mêmes ne gouverneraient que d'après des systèmes *a priori*. A eux de sténographier chaque jour ce que Dieu a fait, à eux de concevoir les choses comme des faisceaux de propriétés capables de produire les effets qu'elles ont produits, à eux enfin de rédiger l'expérience, mais à elle seule de régner, à elle seule de fixer ce qui doit être puni. Que la société se défende, rien de plus. En demandant davantage, M. Carlyle n'a pas seulement nuï à sa thèse, il a combattu contre lui-même. S'attaquer à la moralité de notre époque, lui reprocher d'avoir perdu une faculté-conscience que possédaient les autres époques, c'est la tromper sur le véritable siège de sa maladie. Il n'est pas vrai que les hommes du passé aient jamais eu plus que nous l'instinct de reconnaître et d'honorer les héros, et c'est un vain rêve que d'attendre notre rénovation d'un réveil de cette merveilleuse tendance. De tout temps, le monde n'a eu d'admiration que pour les chantres de l'idéal, les poètes du sentiment, les prêtres du désir. Les choses se sont passées constamment de même. Par la voix de ses apôtres ou de ses tribuns, l'idéal éternel

vient dire aux masses : De quel droit vous gouvernez-vous ? de quel droit vous punit-on ? Il n'est pas juste que vous ayez un maître, il est odieux que l'on déporte de pauvres insurgés qui ont cru bien faire ; — et la foule d'applaudit. L'idéal va donc son chemin, il détruit ce qui ne plaît pas à la foule ; mais il se trouve que du même coup il a anéanti ce qui était indispensable à la vie. En supprimant la tyrannie du capital, il se trouve qu'il a supprimé le seul moyen qui pût faire converger mille activités vers un même but ; en supprimant l'odieux chef de fabrique qui s'engraissait des sueurs de l'ouvrier, il se trouve qu'il a supprimé l'intelligence qui dirigeait, et qui, comme la vie, faisait un travail invisible. Quant tout est à bas, il faut bien que la réaction arrive, qu'aux orateurs de l'idéal succèdent les respectueux interprètes de la nécessité. Eux ils parlent de dangers à éviter, d'utopies impossibles. On les hait ; s'ils ne s'accordent pas à tous le bonheur absolu, on prétend que c'est uniquement parce qu'ils n'ont pas l'âme généreuse ; et quand par leur sévérité ils ont guéri l'humanité d'une impuissance ou d'une présomption, dont l'extirpation permet un nouveau progrès, le monde se hâte d'attribuer ce résultat aux chantres de l'idéal, qui l'avaient demandé et célébré. Voilà l'état normal. Ceux qui parlent aux hommes des limites de leur puissance sont faits pour être détestés ; on les lapide, c'est leur rôle. Celui de la sagesse est de s'arranger pour faire le mieux possible, sans compter qu'il puisse en être autrement.

Justice n'est pas faite, cela est bien clair ; justice n'est pas faite par la loi ; justice n'est pas faite par l'opinion, qui est encore une autre loi, également décriée par les classes intelligentes. Cela est un mal, cela est un grave danger, nous le pensons comme M. Carlyle ; seulement notre conclusion ne sera pas tout-à-fait la sienne, quoiqu'elle y touche et que nous nous plaisions à lui en rapporter l'honneur. A notre avis, si nul n'est rétribué suivant ses œuvres et si on ne veut pas que chacun soit rétribué suivant ses œuvres, cela ne tient nullement à la perte d'un sens moral qu'auraient eu nos pères ; c'est uniquement, ou du moins c'est surtout parce que nous ne comprenons plus le rôle providentiel et protecteur des sévérités de la loi ; et, si nous ne le comprenons plus, c'est précisément parce que nous avons les illusions que M. Carlyle tendrait à encourager, parce que nous nous imaginons que, sans le secours d'aucun châtement, les hommes possèdent une aspiration vers le bien à laquelle ils doivent tous leurs progrès, toutes leurs vertus. Quand la raison viendra ! disent les mères ; quand les lumières viendront ! disent les utopistes, et, en attendant que la sagesse vienne, ils ne veulent pas que justice soit faite. La sagesse ne viendra pas d'elle-même, voilà ce qu'il faut crier aux quatre vents. La conscience n'est pas le maître qui enseigne les individus ou les sociétés ; elle est la leçon enseignée ; l'unique maître, c'est le châtement, ou, si l'on veut, l'expérience. Dieu n'a pas trouvé de meilleur moyen pour faire notre éducation. Si l'horreur du meurtre est devenue une partie de notre nature, ce n'est point parce que la conscience des masses a spontanément reconnu ce qu'il y avait de beau à ne pas tuer, c'est parce que certains hommes ont compris avant les masses les funestes conséquences du meurtre, et parce qu'en punissant les meurtriers, ils ont habitué la foule à redouter les peines infligées au meurtre. Si la liberté est devenue possible, nous ne

le devons pas à ceux qui se sont enthousiasmés pour elle (l'Italie en est la preuve); nous le devons aux tyrans et aux rudes seigneurs qui ont accoutumé nos pères à reconnaître une règle en dehors de leurs caprices. Que la loi rétribue donc chacun suivant ses mérites; il le faut pour que la vie sociale soit possible. Tant que l'on pourra violer impunément la légalité, la légalité sera violée, et si jamais le respect de la loi doit entrer en nous, ce sera seulement lorsqu'à force de punir ceux qui se lèvent contre elle, nous aurons fait de l'émeute une chose odieuse, repoussante et terrible, une chose entachée d'infamie, je dirais presque une impossibilité, dont chacun s'éloignera instinctivement comme du feu qui brûle.

Mais nous n'en sommes pas là. Notre impuissance à comprendre la nécessité du châtement ne le prouve que trop. Nous avons voulu nous délivrer des rois abolus, des autocrates, et nous n'avons pas senti que là où ne commandait pas un homme redouté de tous, il fallait qu'une loi respectée de tous commandât à sa place, ou que le chaos fit son entrée solennelle. Depuis le xviii^e siècle, toutes les voix ont glorifié l'insurrection sous toutes ses formes. Quiconque insulte ou attaque le pouvoir dans la personne d'un sergent de ville ou d'un roi est soudain transfiguré en héros. Les apôtres les plus sincères de la liberté croient préparer son avènement en prenant sous leur protection tous les fanatiques qui la rendent menaçante. La révolte, en un mot, est notre idéal; elle est pour nous le beau, l'héroïsme, ce qui plaît le plus au théâtre, dans les romans, partout. Les autorités elles-mêmes, celles de la famille et de la société, lui élèvent des colonnes. Quand la loi paraît trop sévère aux jurys, ils se font un devoir de mentir sur la question de fait pour abroger virtuellement la loi de s'ériger eux-mêmes en assemblées législatives. Tous les pouvoirs ne savent plus à quoi ils servent. Leur unique ambition est de se mettre en honneur par des amnisties. Qu'est-ce à dire? Cela signifie que la barbarie primitive est trop loin de nous, et que nous ne nous en souvenons pas. Depuis trop long-temps, grâce aux anciennes digues, la mer a respecté nos habitations, et nous nous sommes persuadés que sa nature était de ne pas vouloir nous engloutir. Au fond de notre mépris pour l'autorité, qui est déjà une impuissance, il y a encore une impuissance, et non une perversité. C'est faire beaucoup trop d'honneur aux Robespierre et aux Marat eux-mêmes que d'expliquer leur conduite par l'ambition ou l'orgueil. Eussent-ils eu dix fois plus d'ambition et de vanité, ils n'auraient pas fait ce qu'ils ont fait s'ils avaient pu prévoir que l'unique résultat de leurs œuvres devait être pour eux une mort violente, pour leurs tentatives une défaite honteuse, pour leur mémoire le sort réservé aux étourderies qui ont fait leur temps. Les fautes de nos pères sont venues, non de ce qu'ils avaient en eux, mais de ce qui leur manquait; les nôtres viennent de la même cause. Il ne nous a pas été donné de voir les dangers contre lesquels nous protégeait l'autorité. Aussi avons-nous le suffrage universel, ou plutôt nous avons la croyance au suffrage universel, car c'est là le véritable péril. Eût-on supprimé la loi qui le consacre, la croyance resterait pour reparaître un jour ou l'autre à l'état de fait, et je crains fort que, pour nous guérir, il ne faille que le suffrage universel lui-même nous montre, à l'œuvre, ce qu'il peut faire. Dieu a bien pris ses précautions: afin que les folies n'eussent pas la vie trop longue, il a voulu qu'elles portassent infailliblement leurs consé-

quences. Fasse le ciel que nous n'ayons pas besoin d'une trop rude leçon et que nous puissions en profiter!

En tout cas, si nous avons péché, il faudra certainement que nous amendions pour être tirés de peine: nulle forme ancienne ou nouvelle de gouvernement ne nous dispensera de cette nécessité. Sans doute le système représentatif est plein de périls, nous l'admettons avec M. Carlyle; il exige des aptitudes qui ne sont pas accordées à tous les peuples. Quand les secrets de l'état sont constamment mis à nu, quand toutes les questions sont soumises à des débats publics, la discussion ne saurait entraîner que haines et commotions partout où les discuteurs commencent par rêver l'irréalisable, et se font ensuite une règle d'attaquer à outrance tout ce qui n'est pas leur impossible idéal. Pour le gouvernement représentatif, comme pour le ciel, il y aura donc probablement beaucoup plus d'appelés que d'élus; mais ce qu'il y a plus probable encore, c'est que notre seule chance de prospérer est de nous façonner à ce régime. Quoi qu'en dise M. Carlyle, l'Angleterre "n'apprendra pas à vivre au monde une seconde fois." Les peuples, comme les hommes, ne parcourent qu'une carrière. Si l'Angleterre, la France et l'Allemagne sont entrées dans la voie libérale, ce n'est point par l'effet d'un caprice: leurs institutions sont sorties de leurs besoins, de leurs tendances, et le jour où l'une de ces nations n'aurait plus en elle la somme nécessaire de prévoyance ou de patience, les ressources qui peuvent seules parer aux dangers d'un tel genre de gouvernement, ce jour-là elle irait prendre place à côté de l'Égypte, de la Grèce ou de l'Italie, dans la grande nécropole des peuples qui ont fini leur journée.

J. MILSAND.

MORALE.

SIMON DE NANTUA,

ou

LE MARCHAND FORAIN.

(Suite.)

Simon de Nantua parle de l'envie, et soutient que les envieux n'engraissent ni ne s'enrichissent.

Après avoir quitté Elbeuf pour nous rendre au port d'Honfleur, où il se fait un commerce assez considérable de dentelles, Simon de Nantua s'arrêta dans un gros bourg, où il avait coutume de vendre diverses marchandises à des marchands qui y sont établis. Il entra chez l'un d'eux pour lui faire ses offres. Ce marchand avait une fort mauvaise mine: ses yeux étaient enfoncés, ses joues creuses, son teint jaune, son corps très-maigre, et il avait, avec tout cela, l'air sombre et renfrogné. — Votre serviteur, M. Thibaud, dit Simon de Nantua. — Bonjour, père Simon, répond le marchand, d'une voix aigre. — Ne vous faut-il rien aujourd'hui? — Non. — Comment donc cela, M. Thibaud? est-ce que les affaires ne vont pas comme vous voulez? — Allez-vous-en chez ce coquin de Parnieu: il vous achètera, lui, car il vend. — Pourquoi donc l'appellez-vous coquin? il m'a toujours paru porter la mine d'un galant homme. — Ce n'est pas avec des moyens honnêtes que l'on gagne autant d'argent que lui. — Je croyais cependant, M. Thibaud, que la probité était

un assez bon moyen pour se faire une bonne réputation, et qu'une bonne réputation aidait à faire de bonnes affaires. — Cela se peut bien ; mais Parneau n'en est pas moins un coquin qui m'enlève peu à peu toutes mes pratiques. — Voilà qui est fâcheux pour vous, M. Thibaud. Mais tenez, si vous vouliez m'en croire, ce ne serait pas en disant du mal de Parneau que vous cherchiez à les ramener. C'est peut être le moyen de les faire fuir plus vite. — Tant pis ! cela m'est égal, et je dirai à qui voudra l'entendre, que Parneau est un coquin. — M. Thibaud, voulez-vous que je vous dise que j'ai vu quelque part une affaire qui ressemblait fort à la vôtre ? il y avait dans une petite ville un marchand qui faisait d'excellentes affaires ; il était seul de son commerce ; mais la consommation de la ville était assez grande pour que deux ou trois marchands comme lui eussent pu y faire une honnête fortune. Cela donna l'idée à une autre personne de venir s'y établir. Quand le marchand dont je parle vit cela, il imagina de dire beaucoup de mal de son confrère ; il devint d'une humeur à faire fuir tous les chalands ; l'envie sortait de ses yeux ; on le vit en peu de temps devenir maigre et jaune de désespoir ; enfin il fut bientôt lui-même la cause de sa propre ruine. On abandonna sa boutique, parce qu'il recevait grossièrement tout le monde, et que l'on s'aperçut que tout ce qu'il disait de son rival était autant de calomnies. Cela vint au point qu'il se fût réduit à la misère, s'il eût voulu continuer son commerce. Il vendit donc son fonds et se retira. Celui qui lui succéda s'y prit différemment. Il proposa même à l'autre marchand de faire des affaires ensemble ; il reçut les chalands d'un air riant et de bonne humeur ; il fit son commerce en honnête homme. Bientôt ses affaires furent aussi brillantes que celles de son confrère, et tous deux gagnèrent une jolie petite fortune.

Pendant ce temps-là, l'envieux maigrissait et jaunissait de plus en plus dans sa retraite ; car c'est une terrible maladie que l'envie. Les heureux succédés des deux marchands étaient un supplice pour lui : il ne pouvait en entendre parler sans éprouver une sorte de rage ; il avait enfin dans l'âme un ver rongeur, qui ne le quitta plus de sa vie. Cette manière d'être, odieuse et repoussante, éloigna de lui tout le monde, et il ne trouva même plus personne à qui raconter son désespoir et ses calomnies. Enfin, les choses vinrent jusque-là qu'il fut obligé de se tenir caché honteusement, parce qu'aussitôt qu'il paraissait, on le montrait au doigt en disant : *Voilà l'envieux !* Ce n'est pas pour vous que je dis tout cela, au moins, M. Thibaud, je sais bien que vous ne pouvez pas ressembler à ce malheureux homme ; mais c'est seulement pour vous montrer qu'il y a plus d'avantage à rester en bonne intelligence avec ses confrères, qu'à être jaloux les uns des autres et à se décrier entre soi. Ne faut-il pas que tout le monde vive ? Là où il y a deux places, pourquoi n'y aurait-il qu'un occupant ? L'industrie est un champ qui appartient à tous, et que chacun a le droit de cultiver. Il ne faut pas vouloir tout pour soi. Celui qui veut tout accaparer finit par se voir tout enlever. C'est méditer sa propre ruine que de se chagriner des succès des autres. Le temps que nous employons à les contrarier est perdu pour nos propres affaires, et la peine que nous y prenons est au préjudice de notre santé. Il n'y a pas d'envieux

riches ni bien portants, et qui vivent de longues années. C'est que l'envie est une lime qui use tout à la fois le corps et l'âme. — Si vous n'avez que cela à me dire, interrompit enfin M. Thibaud, faites-moi le plaisir, père Simon, de porter vos balles chez Parneau ; je vous ai dit que je n'en avais que faire — J'y vais, j'y vais ; ne vous fâchez pas, M. Thibaud ; je suis bien désolé de vous voir en si mauvaise santé.

La maladie est trop avancée, me dit Simon de Nantua en nous retirant, et du ton d'un docteur qui condamne un malade ; la maladie est trop avancée, et voilà un homme perdu sans ressource.

Simon de Nantua est témoin d'une aventure nocturne dans laquelle on voit les funestes effets de la colère.

Nous n'arrivâmes à Honfleur que le soir, très-fatigués, et nous n'eûmes rien de plus pressé que de chercher un gîte et de demander nos lits. Il y avait environ deux heures que nous étions endormis profondément, lorsque nous fûmes réveillés en sursaut par des cris perçants qui semblaient partir d'une chambre voisine. Nous nous levâmes en hâte pour nous informer de ce que cela pouvait être. La porte de la chambre était ouverte. Simon de Nantua entra sans façon, et fut bientôt suivi de beaucoup de personnes que le bruit avait attirées comme nous. Nous trouvâmes un homme en fureur, qui tenait d'une main une femme par les cheveux, et de l'autre frappait à coups redoublés cette malheureuse avec un débris d'une chaise qu'il venait apparemment de mettre en pièces. Cette femme appelait au secours de toutes ses forces, et à ses cris se joignaient ceux d'un jeune enfant, qui embrassait la jambe du furieux et cherchait à l'entraîner. La première chose que nous fîmes fut d'arracher la victime des mains de son forcené mari, de qui la colère semblait s'accroître encore par l'obstacle que notre présence apportait à son action brutale. — Expliquez-moi donc, dit Simon de Nantua, ce que signifie tout ce tapage ! — Il signifie, dit la pauvre femme en larmes, que je suis une malheureuse créature d'être obligé de vivre avec un enragé comme celui-là, et que vous m'auriez rendu service en le laissant achever de me tuer.

Pendant ce temps, le mari écumait de rage et articulait d'épouvantables juréments.

Représentez-vous, reprit la femme, ce que ce doit être, de voir un homme dans cet état deux ou trois fois par semaine, et cela pour des riens : aujourd'hui, parce qu'il vient de s'apercevoir que j'avais mis, sans le lui dire, quelque argent en réserve, afin d'empêcher qu'il ne le mangeât inutilement. — Voici un grand scandale ! dit Simon de Nantua. Je ne sais pas de spectacle plus affligeant que celui d'un mauvais ménage, ni de passion plus hideuse que la colère. Regardez si cet homme ne ressemble pas bien à une bête féroce ! Il n'y a rien à en faire pour le moment. Mettons à l'abri de sa fureur ces deux créatures qui pourraient en être victimes, et laissons-le seul, livré à ses humiliants transports.

Cet avis de Simon de Nantua fut suivi. On enferma le furieux dans la chambre, tandis qu'on en donna une autre à sa femme et à son enfant. Ces divers incidents produisirent un tel bouleversement dans le cerveau de ce misérable, et exaltèrent si fort sa colère, que ses organes n'eurent pas la force de résister à une si rude secousse. Le lendemain

matin on le trouva étendu sur son lit, dénué de force, balbutiant des mots sans suite, et dans un état qui offrait tous les symptômes d'un transport au cerveau.

Les secours furent inutiles : il expira dans la journée.

Cet événement jeta un grand trouble dans l'auberge. La femme de ce malheureux donna un spectacle bien édifiant, par la douleur sincère qu'elle témoigna de la mort de son mari. — Je n'avais pas le droit de le haïr, dit-elle ; il était mon époux et le père de mon enfant. — Quant à Simon Nantua, il paraissait profondément affecté, et il disait : Puisse le seigneur avoir jeté un regard de miséricorde sur ce malheureux ! Puisse une lueur de raison avoir encore éclairé ses derniers moments, afin que le repentir ait pu toucher son âme ! O passion redoutable, qui peut donner la mort sans laisser le temps de la réconciliation avec Dieu ! Prions pour cet infortuné, et souhaitons que sa fin terrible devienne un effrayant et salutaire exemple pour tous les hommes qui sont enclins à la colère, à ce hideux oubli des devoirs du chrétien dans cette vie, et de la foi dans la vie future.

Simon de Nantua avait trop d'humanité pour ne pas songer à s'informer de ce qu'allaient devenir la veuve et son enfant. Cette femme était de Valentienne, où elle avait été ouvrière en dentelles avant son mariage. Simon de Nantua s'offrit à lui faire avoir de l'ouvrage chez un fabricant qu'il connaissait, à Honfleur. La pauvre créature ne savait comment exprimer sa reconnaissance à mon compagnon. Depuis qu'elle vivait avec son terrible époux, il semblait qu'elle eût perdu toutes ses facultés. Les scènes fréquentes auxquelles elle était sans cesse exposée l'avaient, en quelque sorte, rendue incapable de parler et d'agir ; mais, devenu libre, elle retrouva bientôt tout ce que sa malheureuse position lui avait fait perdre. Simon de Nantua ne quitta pas Honfleur sans l'avoir mise en état de vivre et d'élever son enfant ; mais il lui recommanda sur toute chose de ne pas négliger l'éducation de ce jeune garçon, de lui inspirer la crainte et l'amour de Dieu, de lui donner l'exemple des vertus chrétiennes, et de lui faire apprendre un état qui pût assurer son indépendance.

(A Continuer.)

HISTOIRE.

Pour l'Ordre Social.

Quelques extraits de l'histoire Ecclésiastique du Canada.

NOTRE DAME DE LORETTE.

Le Père Pierre Joseph Marie Chaumonot, jésuite, l'un des plus saints missionnaires qui aient arrosé le Canada de leurs sueurs, dirigeait depuis onze ans la mission des Hurons, lorsque cette nation fut détruite par les Iroquois. Ce missionnaire zélé se hâta d'assembler les restes dispersés de ses néophytes, et suivant l'ordre de son supérieur, descendit avec eux à Québec, et les conduisit à l'Île d'Orléans, sur les terres que les jésuites y possédaient. Les Iroquois, qui semblaient avoir juré de boire le sang du dernier Huron, vinrent surprendre dans sa retraite la petite congrégation du Père Chaumonot, et en firent un horrible carnage. Alors le Père

était chez les Onnontoguis comme ambassadeur missionnaire. Ceux des Hurons qui échappèrent à la hache des Iroquois, ne trouvèrent de salut que sous la protection du canon du fort de Québec, aux pieds duquel ils vinrent se réfugier.

Quelques temps après les Iroquois ayant fait leur paix avec la colonie, les Hurons furent transportés à Beauport, encore sur les terres des jésuites, appelées Notre Dame des Anges. Mais ils n'y demeurèrent pas long temps. Le Père Chaumonot, qui était toujours chargé d'en prendre soin, les conduisit à trois quarts de lieue de Québec vers l'ouest, en un lieu appelé alors la côte de St. Michel. On y donna aux sauvages un assez vaste terrain, pour qu'ils pussent vivre commodément. La chapelle qu'on y érigea, n'était qu'une pauvre cabane d'écorces.

Mais les hautes vertus du P. Chaumonot et la ferveur de sa congrégation de sauvages étaient devenues célèbres en Europe, surtout en France. Pour récompenser et tout à la fois pour affermir la foi de ces nouveaux chrétiens, le P. Vérencourt, jésuite, envoya d'Europe au P. Chaumonot une statue de la Sainte Vierge, faite du bois même du chêne, où l'on avait trouvé la miraculeuse Notre Dame de Foi, près Dimont. Alors le P. Chaumonot forma le dessein de bâtir une chapelle sous le même nom de N. D. de Foi. Ce qu'il exécuta en moins d'un an en 1668. Cette chapelle fut construite en bois. La statue de la Sainte Vierge y fut installée avec pompe. Ce lieu devint bientôt l'objet d'une grande vénération, par les marques visibles de la protection de la mère de Dieu envers un grand nombre de ceux qui le visitèrent. La reconnaissance des fidèles envers leur protectrice fournit bientôt les moyens d'achever et d'ornez cette chapelle. Si la statue de N. D. de Foi existe encore, on devrait la conserver dans une niche ou dans un étui.

Le P. Chaumonot et ses bons Hurons crurent devoir témoigner au P. Vérencourt leur reconnaissance pour le don de cette Notre Dame de Foi. Pour cela ils firent un collier de porcelaine blanche dans lequel étaient écrites en perles noires ces paroles : — *Beata quæ credidisti*. Le P. Vérencourt fut prié de présenter, de la part des Hurons, ce collier à la véritable Notre Dame de Foi, dont ils avaient le bonheur de posséder l'image en bois. Ce collier et quelques autres ouvrages de piété, faits par les Hurons, furent portés à N. D. de Foi processionnellement et comme en triomphe, sur un char magnifique trainé par quatre chevaux, soutenus par deux hommes vêtus de peaux d'ours pour représenter la nation Huronne. On fit à cette cérémonie un sermon de circonstance en l'honneur de la Sainte Vierge, dans lequel on loua beaucoup la ferveur de la nouvelle église du Canada.

La piété de ces fervents néophytes et de leur saint missionnaire, et leur reconnaissance envers la Sainte Vierge ne se bornèrent point à ce seul don. Le P. Chaumonot avait toujours conservé un tendre souvenir de Notre Dame de Lorette, où il avait été guéri miraculeusement, dans sa jeunesse, d'une galle des plus dégoutantes qu'il avait à la tête. Il fit donc encore faire à ses chers sauvages un collier de porcelaine blanche, portant écrits en porcelaine noire, ces mots : — *Ave Maria gratia plena*. Le père jésuite pénitentier des Français, auquel ce collier fut adressé, pour être présenté à Notre Dame de Lorette, le fit enchâsser dans un cadre doré, avec un inscription, qui marquait que la nation Huronne,

nouvellement convertie à la foi, offrait ce présent à la mère de Dieu. Les chanoines et tous les officiers de la sainte maison de Lorette reçurent ce petit cadeau avec beaucoup d'estime et de respect, et le déposèrent dans la sainte maison, selon le vœu des néophytes.

Un siècle et demi après, Monseigneur Joseph Octave Plessis, évêque de Québec, d'heureuse mémoire, dans son voyage à Rome, visitant par piété Notre Dame de Lorette, fut étonné de trouver, attaché à la muraille de la sainte maison, cet ex-voto du Canada. Les gardiens de la maison lui demandèrent pourquoi il avait été offert. L'illustre prélat qui n'avait point vu les relations de ce fait, ne put satisfaire la pieuse curiosité de ses interrogateurs. Comme il n'y avait ni date ni procès-verbal de ce don, on supposa qu'il avait été envoyé pendant quelque temps d'épidémie ou de guerres désastreuses, comme l'expliqua le savant évêque, en rapportant quelques traits de l'histoire des premiers temps du pays. On ne soupçonna pas que ce présent était uniquement l'effet de la piété et de la reconnaissance des sauvages envers leur bonne mère. La reconnaissance pure est une vertu si rare au sein de la civilisation qu'on a de la peine à la concevoir dans le cœur d'un sauvage.

P. J. BEDARD, Prêtre.

(A continuer.)

↳ Messieurs les Agents de l'Ordre Social sont priés de vouloir bien demander aux abonnés de ce journal dans leurs localités respectives, le montant du semestre courant, qui est payable d'avance, de nous faire parvenir au plutôt les sommes par eux reçues.

L'ORDRE SOCIAL.

"C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde"

QUÉBEC, JEUDI, 12 SEPTEMBRE, 1850.

LES BIENS DES JÉSUITES EN CANADA

sont propriété publique.

Tel est le titre d'un pamphlet en langue anglaise, par A. RANKIN, A. M. avec une introduction par le Révérend HENRY WILKES, A. M. — 134 pages; Montréal, 1850, Imprimé par J. C. BECKET.

Cet opuscule est divisé en 14 chapitres. Le 1er. traite de l'établissement des Jésuites en Canada, de l'origine de leurs biens, &c. Le 2e. contient le détail de ces biens; le 3e. des revenus de ces biens et de l'emploi qui en a été fait depuis 1800 à 1832; le 4e., parle de l'aliénation de ces biens, et du divertissement de leurs revenus &c; le 5e. des mesures préparatoires pour les rendre à leur destination primitive; 6e., des revenus de ces biens depuis 1832 à 1849; le 7e. de la politique du gouvernement relativement à ces biens, des devoirs des colons; de l'intention, du désir et des efforts des Catholiques Romains pour s'approprier ces biens et les mettre sous leur contrôle; Dans les 8e et 9e chapitres

l'auteur pose la question si d'après la loi ou l'équité les Catholiques Romains ont droit à ces biens. Dans les chapitres 10 et 11, cette question est décidée négativement, et entre autres autorités citées par l'auteur, se rencontre un article extrait de l'Éclair de Montréal. Le 12e chapitre est une critique d'un mémoire publiée en 1845 sur la destination des biens des Jésuites. Dans le 13e chapitre, l'auteur parle de l'extravagance, de la folie, de l'injustice des prétentions et des desirs des Catholiques Romains à l'égard de ces biens. Enfin, dans le 14e chapitre, l'auteur conclut que les Protestants peuvent garder ces biens pour les employer à l'éducation suivant les actes de 1831 et de 1846, puis il fait à ce sujet diverses suggestions sur le mode à suivre pour parvenir à ce but.

Nous n'avons pas le temps pour le moment de faire la critique de ce pamphlet qui contient malgré de graves erreurs, volontaires ou non, des données importantes sur le pillage des biens des Jésuites depuis l'époque où le gouvernement anglais s'en est emparé jusqu'à 1832. Nous nous bornerons donc à extraire de ce petit ouvrage quelques statistiques que nos lecteurs liront avec plaisir. Il y verra que depuis 1763 à 1832, les biens des Jésuites ont été effrontément pillés par les Protestants du Haut et du Bas-Canada, et que c'est sans doute sur une prescription résultant de ce pillage constant et sans interruption, que M. Rankin se fonde à réclamer les biens des Jésuites comme propriété protestante.

Nous aurons occasion de revenir sur le mérite de l'ouvrage de M. Rankin.

Ce qui suit est tiré du chapitre 3.

"En 1763, date de la cession du Canada, les biens des Jésuites devinrent la propriété de la couronne, mais le roi n'en prit possession qu'en l'année 1800, période de 37 ans. Il est impossible pendant cet espace de temps de connaître l'exacte revenu de ces biens non plus que la manière dont il en a été disposé. On les regardait sans doute comme un butin commun dont le gouvernement avait droit de disposer suivant les exigences du moment ou de la cupidité. D'x-sept ans après la conquête, les commissaires nommés à cet effet, constatèrent qu'aucun de ces biens n'avait été aliéné et ajoutèrent," *mais les commissaires ni le public ne connaissent les fins auxquelles le revenu de ces biens a été employé.*" Comme on le verra cette déclaration aurait pu être faite 13 ans plus tard, c'est-à-dire, en 1800.

Il est heureux cependant qu'il existe des données qui peuvent nous mettre en état de nous assurer avec un certain degré d'exactitude, du montant de ce revenu pendant ces 37 ans. Il est certain d'après les documents parlementaires, que le revenu net de ces biens en 1787, était de \$4,837; 1790, 3 ans plus tard, de \$4,830, seulement \$7 de moins. Dix ans plus tard, en 1800, ce revenu était de \$7,608. La moyenne du revenu pour ces trois ans, prise à des périodes également éloignées les unes des autres, est de \$5,965. En supposant que cette somme ait été la moyenne du revenu annuel pendant 37 ans, c'est-à-dire, jusqu'à 1801, il en résultera que le gouvernement a reçu pendant cet espace de temps, une somme de \$220,705 qu'il a employée à des objets inconnus. Sans faire entrer en compte les intérêts de cette somme si elle est placée, mais en supposant qu'elle l'ait été à intérêt légal depuis 1800 à 1850, il y aurait dans la banque pour les fins de l'éducation, une somme de \$882,820 qui serait très utile à l'éducation en 1850. Cette somme paierait

les \$200,000 volés annuellement, pour les écoles communes jusqu'au 1 juillet 1854; et si elle était mise à intérêt jusqu'à entier emploi elle nous menerait jusqu'au 1 janvier 1855.

Mais qu'est devenu ce grand montant du revenu probable des biens des Jésuites ? Je le demande au nom des 100 associés qui ont donné une si grande partie des biens des Jésuites pour les fins de l'éducation morale et religieuse; au nom du roi de France qui a amorti ces biens dans le même but; au nom de l'excellent Père Cazot, le dernier des Jésuites en Canada ? Les morts seuls le peuvent dire. D'après les documents parlementaires, je suis en état de pouvoir donner le revenu et les dépenses annuels de ces biens depuis 1800 à 1831. J'ai réduit les louis en piastres :—

ANNEES.	RECETTES.	DEPENSES.
1800.	\$ 5323	\$ 260
1801.	2835	400
1802.	4592	
1803.	4555	
1804.	3977	
1805.	5050	
1806.	3883	
1807.	3868	
1808.	5452	
1809.	6229	
1810.	7075	
1811.	8104	2446
1812.	9056	6574
1813.	7666	5924
1814.	9450	9641
1815.	7391	1400
1816.
1817.	7677	5316
		Ecole de Grammaire, Québec, \$1405; do, de Montréal, 1247; do, de Kingston, 1247. Total pour l'éducation, 4000.
1818.	5334	31559
		Dont 1462, Frais d'administration; 26,060 pour l'église écossaise de Québec; 1129 à l'école de Grammaire de Québec; 889 do, Montréal; 889 do, Kingston. Total pour l'éducation, 2907.
1819.	3634	8109
		Objets inconnus, 4218; frais d'administration; école de grammaire Québec, 1129; do, Montréal, 115; do, Kingston, 889; Total pour l'éducation, 2933.
1820.	1267	10668.
		Frais d'administration 1131; église anglicane d'Aubigny, 400; do, à Sorel, 800; do, à Montréal, 4000. Total pour églises, 5200; école de Grammaire, Québ. 1129; do, Montréal 1129; do, Kingston, 889. Total pour l'éducation, 3147. Collège McGill, 800.
1821.	2708	15896
		Dont pour administration, 2635; rentes dues, 3693; réparations, 3839; église protestante, Chambly, 300; do, Sorel, 400;

		église écossaise, Québec, 1121. Total pour églises, 2321; école de grammaire, Québec, 1181; do, Montréal, 1121; do, Kingston, 889; Institution royale, 209. Total pour éducation, 3400.
1822.	6019	9441.
		Dont pour administration, 2532; rentes, 360. réparations, 2019; église écossaise, Québec, 61; institution royale, 911; école de grammaire, Québec, 1480; do, Montréal 1129; do, Kingston, 889; Total pour éducation, 4401.
1823.	6020	9431.
		Dont pour administration, 2633; rentes, 720. réparations, 1000; église écossaise, Québec, 600; église protestante, Trois-Rivières, 500. Total, 1400; Institution royale, 111; école de grammaire, Québec, 1369; do, Montréal 1129; do, Kingston, 889; Total pour l'éducation, 3498; collège McGill, 1200.
1824.	2543	10156.
		Dont pour administration 3282; rentes, 720. réparation, 936; église écossaise, Québec, 600; église protestante à Nicolet, 400; do, à Hull, 400; Total pour églises, 1400; Institution royale, 111; école de grammaire, Québec, 1369; do, Montréal, 1129; do, Kingston, 888; Total pour éducat. 3498. Collège McGill, 320.
1825.	7943	4954.
		Dont pour frais d'administration, 1620; rente 705; institut. royale, 135; école de gram. de Québec, 680; do, Montréal, 564; do, Kingston, 444; Total pour éducat. 1823; collège McGill, 800.
1826.	3728	3188.
		Dont pour administration 1380; institution royale, 200; école de grammaire, Québec, 1609. Total pour éducat. 1809 Pension, 200. Eglise de Hull, 600.
1827.	7586	9292.
		Dont pour administration, 2261; institution royale 271; école de grammaire, Québec, 1369; do Montréal, 2258; do Kingston, 1333; Total pour éducation, 5231.
1828.	12818	5479.
		Dont pour administration, 1740; pensions, 800; moulins, 410; réparations, 410; institut.

1829.	6745	13034.	royale, 271; école de grammaire, Québ. 1129; do, Montréal, 1129. Total pour éducation, 2520. Dont pour administration 1164; pensions, 1288; moulins, 4344; institut. royale, 275; école de gram. Québec, 1289. Total pour éducation 2768. Pour Chapelain protestants, 2960.
1830.	7413	11134.	Dont pour administration, 2575; pensions, 500; moulins, 4382; réparations, 4382; institution royale, 261; école gram. Québec, 1289; do, Montréal, 1129. Total pour éducation, 2689. Chapelains protestants, 889.
1831.	15520	9963.	Dont pour administration, 2561; moulins, 2000; réparations, 2000; instit. royale, 2004; école de grammaire, Québ. 1289; do, Montréal. 1129; do, Kingston, 1481. Total pour éducation, 4903; Chap. protestants, \$500.

Années.	Recettes Brutes.	Frais d'administration.	Revenu net.
1831-2	\$15,099 87	\$4,892 10	\$10,207 77
1832-3	12,973 75	2,284 87	10,688 88
1833-4	8,133 53	2,161 21	5,972 31
1834-5	12,962 40	2,482 00	10,480 40
1835-6	12,769 67	3,271 03	9,498 64
1836-7	14,625 30	4,872 37	9,752 93
1837-8	12,368 40	2,656 97	9,711 43
1838-9	11,916 66	3,523 22	8,393 43
1839-40	15,765 72	3,667 64	12,098 08
1840-1	27,299 60	5,928 69	21,471 00
1841-2	22,648 61	5,875 90	16,772 71
1842-3	15,646 23	4,655 56	10,990 67
1843-4	4,417 25	1,986 48	2,430 77
1844-5	22,654 30	7,202 43	15,451 85
1845-6	42,639 02	1,590 63	41,048 39
1846-7	20,920 60	1,533 25	19,387 35
1847-8	27,288 45	0,524 50	26,763 95
1848-9	24,074 50	4,012 43	20,062 07
1849-50	27,210 62	4,535 10	22,675 52

\$351,414 48 \$67,558 33 \$283,856 15

Tous ces chiffres excepté ceux de 1849, sont tirés de documents officiels.

Les frais d'administration se montent à près d'un cinquième du revenu brut.

Le montant total du revenu des biens des Jésuites depuis 1800 à 1831 y compris, est de \$198,335; la dépense de \$190,977, laissant un surplus de \$7358. Ajoutez à ce montant \$25,282 remboursés par le Commissaire-général, il se trouve dans la caisse \$32,640. Les frais d'administration, d'inspecteurs, de trésoriers, commissaires, commis, avocats, contingents se montent à \$34,608, plus d'un sixième de revenu total. Un quart environ, ou la somme de \$49,556, a été employé à l'éducation. Un cinquième du revenu \$39,172, a été donné aux églises Anglicanes;—Pour des objets inconnus

\$25,287; pour des services inconnus \$6998; pour pensions \$2488; pour chapelain, \$3936; pour services inconnus, payé à S. SEWELL, \$269; à l'hon. Juge en Chef SEWELL, pour défrayer ses frais de voyage en Angleterre en 1815, \$4218, (1). L'Item des pensions consiste en sommes diverses payées à l'hoble. Ryland, au général Ryland, aux Demoiselles de Salaberry. Le révérend ministre E. Sewell est celui qui a perçu les sommes portées en compte pour chapelain.

Avant de prendre congé de M. Rankin, nous devons signaler ce qu'il dit au sujet des richesses du clergé Catholique. A la page 115, on lit: "Les Catholiques Romains de Québec sont très riches comme le prouve le fait de l'évêque de Québec qui, en 1849, a souscrit \$200,000 pour le chemin de fer de Québec et d'Halifax, et qu'il a voulu payer immédiatement!!"

Nous sommes fâché que M. Rankin se soit laissé mystifier aussi grossièrement. Nous disons mystifier, car nous ne pensons pas que ce Monsieur ait eu le triste courage d'avancer pour le seul plaisir de mentir, une sottise aussi pommée. Sans doute, qu'il tient ce fait de personnes dignes de foi, qu'il fera bien pour son honneur de faire connaître au plus vite.

Chronique Politique Européenne.

DE LA SEMAINE TERMINÉE LE 17 AOÛT.

FRANCE.—Le président continuait sa visite dans les départements. A Besançon, sa présence à un bal a donné lieu à un fracas. Les socialistes en nombre considérable l'ont chassé de la salle, et les troupes ont été appelées pour chasser les perturbateurs au nombre desquels se trouvaient beaucoup de Suisses.

—M. Balzac, le célèbre romancier est mort à Paris, le 17.

—Le *Pouvoir* annonce que les députés légitimistes ont décidé de faire une opposition systématique à la prolongation des pouvoirs du président de la République.

—Mgr. L'Astros, archevêque de Toulouse, doit être élevé à la dignité de Cardinal.

ANGLETERRE.—La Reine a faite une promenade en Belgique. Les fonds Canadiens sont à 36 et en grande faveur. La moisson sera audessous de la moyenne. La maladie des patates a diminué. Le blé a baissé d'un cheuin. Le fleur est en demande. A compter du premier juillet 1851, il ne sera plus permis d'inhumier dans les cimetières situés dans l'intérieur de Londres. Il appert par les rapports fournis au Parlement que dans l'année terminée le 5 Janvier dernier, il a été payé des droits sur 6,935,003 gallons de spiritueux consommés en Ecosse. L'année précédente, ce chiffre était de 6,548,190.

DÉPARTEMENT DE LA POSTE.—Le chiffre des lettres délivrées dans le Royaume-Uni, pendant la semaine terminée le 21 février dernier, est comme suit:—Angleterre et pays de Galles, 5,784,213; Irlande, 723,010; Ecosse, 727,739. Montant total, 7,239,962. Le revenu brut de ce département pour l'année terminée le 5 janvier 1850, est de £2,165,349 17 9½. Frais d'administration, £1,-

(1) Le but du voyage du juge Sewell était de se défendre des accusations portées contre lui par la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada.—(Note du Rédacteur de l'Ordre Social.)

324,562 16 10. Rouven net, £840,787 0 11½.

M. Henri Deslandes de Servey a fait scier un morceau de bois de rose dans lequel se trouve la figure très ressemblante de sa Majesté la Reine Victoria. C'est un des plus curieux jeux de la nature qui ait encore été vu.

LES DUCHÉS.—Une escarrouche dans laquelle les Danois ont été battus, a eu lieu le 18.

ITALIE.

Correspondance particulière de *Univers*.

ROME 14 août 1850

On se préoccupe toujours beaucoup du prochain Consistoire. C'est vers le milieu de septembre qu'il paraît devoir se tenir. Le grand nombre de Cardinaux qui doivent y être promus n'est pas la circonstance principale qui tient en éveil la curiosité publique. Depuis quelque temps le bruit s'est répandu qu'on y proclamerait les lois organiques promises par le *Motu proprio* du 12 septembre 1849. Quelques indices, dont j'ai pu acquérir la certitude, me font croire que ce bruit est fondé. D'abord il est certain qu'une commission, dernièrement instituée par le Saint-Père, ainsi que je le disais dans ma lettre du 4, s'occupe activement de ces questions. Son travail serait même, dit-on, si avancé, qu'elle serait au moment de céder la place à une autre commission, toute composée de Cardinaux, qui serait chargée de donner la dernière main au système et de tout préparer pour la présentation au Consistoire. Il est certain également que la plupart de ces projets sont sous presse en ce moment. Les bases du système qui sera établi sont celles-là même que les conférences de Portici avaient posées. Elles ont pourtant été un peu modifiées par suite des événements qui ont eu lieu depuis, mais ce sont des modifications qui n'altèrent nullement le caractère que leur avait donné la diplomatie des puissances catholiques. Or nous assure que M. de Rayneral a des ordres précis pour faire prévaloir, autant que possible, certaines idées qui ne sont pas du goût des autres puissances ni du Sacré-Collège. Que la France y prenne bien garde ! ce n'est pas le moment de vouloir trop donner à la liberté. Elle le sent et le pratique si bien chez elle ! qu'elle ait ici le même bon sens et la même prudence. Ce n'est pas au milieu d'un dévergondage d'idées tel que celui que nous voyons, au milieu des conspirations incessantes de la secte mazzinienne, qu'il conviendrait de diminuer le pouvoir, de démanteler l'autorité. Notre gouvernement est trop sage et trop désireux de faire le bien de ce pays pour qu'il ne fasse pas toutes ces réflexions et n'y conforme pas les instructions qu'il transmet à son représentant près du Saint-Siège. Pour moi, je pense toujours que le moment n'était pas venu de fonder le nouveau système d'organisation politique. La diplomatie croit le contraire, et elle pousse tant qu'elle peut à une réalisation immédiate des promesses du *Motu proprio* du 12 septembre. Je suis persuadé que ses intentions sont excellentes : puisse le succès y répondre pleinement !

Vous savez qu'il y a deux mois environ il se tint quelques conférences au sujet de la réforme du costume du clergé romain. On parlait de rendre obligatoire le port de la soutane. Ces conférences se séparèrent sans rien prescrire et laissant l'ancienne liberté ; mais on sut, à cette occasion, que le désir du Saint-Père était que tout le clergé revêtît habituellement la soutane, comme un vêtement plus

grave et plus modeste. Cette connaissance des vœux du Souverain-Pontife a suffi pour engager un assez grand nombre de prêtres à adopter la louable coutume de porter toujours la soutane, et l'on remarque même avec plaisir que le nombre en augmente chaque jour. Plusieurs membres du Sacré-Collège et de la prélature donnent sur ce point un exemple qui ne peut manquer de faire des imitateurs, et cette réforme si désirable s'introduira tout doucement et par le libre choix des ecclésiastiques eux-mêmes. Il suffit pour cela que les excellents prêtres qui ont pris l'initiative persévèrent : ceux qui ont montré moins d'empressement les suivront peu à peu, et ainsi sera accompli un des changements les plus désirables dans les habitudes de l'excellent clergé de la ville éternelle.

NOUVELLES CATHOLIQUES.

On s'attend à une promotion de douze cardinaux dans le prochain consistoire, les listes qui circulent dans les cercles de Rome les mieux renseignés, sont : pour la France, les noms de MMgrs. de Toulouse, de Reims et de Besançon ; pour l'Espagne, de MMgrs. les archevêques de Tolède et Séville ; de MMgrs. les archevêques d'Olmütz et de Cologne, pour l'Allemagne ; de Mgr. Wiseman, pour l'Angleterre ; pour l'Italie, on nomme, outre un prélat napolitain, Mgr. l'évêque de Gubbio, et MMgrs. Forrari et Roberti.

—On mande de Dublin : « Plusieurs des évêques catholiques sont arrivés ici, se rendant à Thurles pour assister au synode qui doit commencer jeudi prochain. Il est probable que tous les évêques, au nombre de vingt-sept, y assisteront, à l'exception du docteur Egan, de Kerny, à cause de sa santé. Les meetings du synode se tiendront au collège de Saint-Patrick, magnifique construction élevée depuis peu d'années, principalement au moyen d'un fonds de 10,000 livres léguées à cet effet par le docteur Everard, ancien archevêque catholique romain de Cashel. La cathédrale catholique romaine de Thurles est contigue au collège ; c'est un grand édifice dans lequel les services religieux qui doivent précéder le synode seront célébrés jeudi matin. Un grand nombre d'habitants de Dublin et d'autres parties d'Irlande se rendront à Thurles, par le chemin de fer, pour assister aux cérémonies du premier synode national tenu en Irlande depuis le règne de Henri II. Il y a eu des synodes provinciaux, mais aucun d'eux n'a été convoqué par le Pape depuis le 13e siècle. Des matières ecclésiastiques et la discipline de l'Église seront la principale affaire de ce synode. L'attention s'y portera aussi sur l'éducation.

—Nous pouvons donner comme certain que Mgr. Gousset, archevêque de Reims, est l'un des trois prélats présentés au Souverain-Pontife, pour le cardinalat. C'est un juste hommage rendu à l'un de nos évêques les plus éminents par l'autorité de leur science et de leurs vertus.

—Mgr. de Charbonnel, évêque de Toronto, (Canada), vient de donner à 4 missionnaires apostoliques, dont 3 prêtres français et 1 anglais, les pouvoirs nécessaires pour exercer dans ce diocèse nouveau de l'Amérique : ils sont déjà partis de Paris pour l'Angleterre, d'où ils seront dirigés par les paquebots sur New-York.

RETRAITE ECCLESIASTIQUE.—La retraite ecclésiastique commencée le 4 courant s'est terminée ce matin. Cent douze prêtres ont suivi les exercices de cette retraite, dont le prédicateur a été le révérend père Scheneider-jésuite.

Nous accusons réception d'un volume, *Svo* de 183 pages ayant pour titre :—**CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME DE QUÉBEC**, par M. l'abbé JEAN HOLMES, première série. Québec. AUG. COTÉ & Cie, Imprimeurs libraires. Il serait parfaitement oiseux de dire un mot d'éloge sur ces conférences qui pendant chaque dimanche attiraient une multitude de peuple dans l'enceinte de notre cathédrale. Nous nous bornerons donc à exprimer la pensée que tout catholique ne manquera pas l'occasion de se procurer à un prix infiniment bas, un exemplaire de ces conférences imprimées avec le soin, la beauté des caractères et de l'exécution qui distinguent si éminemment les ouvrages de typographie qui sortent des ateliers de M.M. Coté & Cie.

ON DIT.—Quelques journaux ont annoncé que M. le juge Rolland allait prendre sa pension de retraite, et qu'il aura pour successeur l'honorable M. Lafontaine, qui serait remplacé par M. Drummond. Que M. le juge Rolland se retire, c'est possible, même probable, vu l'état de sa santé ; mais que M. Lafontaine quitte la vie publique pour se caser sur le banc de la justice, c'est ce que nous ne croyons pas sans le voir.

Le bruit courait ici lundi que M. R. S. Bouchette allait être adjoint à la commission des Protonotaires de ce district. Nous regardons ce bruit comme une histoire faite dans le but de mystifier le public.

RETOUR PROCHAIN DE MESSIRE BAILLARGEON.

Une lettre de Rome annonçant que la santé de Messire Baillargeon est de plus en plus mauvaise, les autorités ecclésiastiques ont nommé Messire P. SAX, vicaire de cette paroisse pour aller chercher M. Baillargeon et le ramener en Canada. M. Sax part de cette ville demain pour Boston qu'il quittera mercredi pour l'Europe.

BARREAU DU HAUT-CANADA.

M. Durand, avocat, a été rayé par le Banc de la Reine de la liste des avocats pour des actes professionnels contraires à la dignité et à l'honneur du Barreau. M. Adam Henry Meyers, avocat et membre du Parlement a aussi reçu de la même cour, ordre de montrer cause au premier jour du *terme* prochain, pourquoi il ne serait pas rayé du rôle des avocats. Les diverses sections du Barreau dans chaque district du Bas-Canada, ont le pouvoir de punir par la suspension perpétuelle ou temporaire, ceux de leurs membres qui s'écartent des devoirs que prescrivent la probité et l'honneur du corps dont ils font partie.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE.

Chemin de fer de Québec à Richmond.

Mardi, conformément à l'avis public donné par son Honneur le Maire de Québec, il s'est tenu en cette cité une assemblée des citoyens les plus respectables et les plus influents. Son Honneur le Maire ayant pris le fauteuil, F. X. Garneau, écrivain greffier de la cité agissant comme Secrétaire, une série de résolutions que nous publions ci-dessous furent adoptées à l'unanimité. L'espace nous manquant aujourd'hui, nous sommes forcés de remettre au prochain numéro un article préparé en faveur du Chemin de Fer projeté.

Proposé par P. Paterson, Ecr, secondé par F. R. Ongers, Ecr.

Résolu 1.—Que, dans l'opinion de cette assemblée, pour éviter de nous voir isolés du reste du monde, et comme exclus de toute participation dans la prospérité et le commerce des autres populations de l'Amérique du Nord, il est d'une extrême urgence de nous hâter de nous procurer une voie de communication rapide et sûre, en toutes saisons de l'année, vers les bords de l'Océan ; et pour atteindre cet objet, de réunir tous nos efforts, toute notre énergie et toutes nos ressources pour commencer immédiatement la construction du chemin de fer projeté de Québec à Richmond, et nous mettre en connexion avec le chemin de l'Atlantique et du St.-Laurent.

Proposé par l'Honb. Walker, secondé par G. F. G. Joly, écr.

2.—Que la construction du chemin projeté devant nous relier à cet immense réseau de chemins de fer qui couvre une grande partie des Etats de l'Union, et qui devra bientôt s'étendre de la vallée du Mississipi et du golfe du Mexique à l'extrémité orientale de la Nouvelle-Ecosse, et nous ouvrir une route facile vers le Canada-Ouest, les Etats-Unis et les provinces inférieures, tient essentiellement à la prospérité future de la cité et du district de Québec, et doit être, sous les conditions favorables des localités à parcourir et des résultats à atteindre, une entreprise lucrative et prospère, et égale, au point de vue financier, à aucune autre entreprise de ce genre.

Proposé par l'hon. R. E. Caron, secondé par W. J. C. Benson, écr.

3.—Que cette assemblée entretient l'opinion que le temps n'est pas éloigné où le chemin de fer de Québec à Richmond devra se relier au chemin de Québec et de St.-André, et intersectant la grande ligne du chemin projeté de l'Europe et de l'Amérique du Nord, réaliser pour nous la magnifique entreprise d'un chemin de fer de Québec à Halifax et nous procurer un système de chemin de fer égal à tous les besoins du pays.

Proposé par l'hon. J. Chabot, secondé par A. McDonald, écr.

4.—Que les ressources naturelles du pays, la facilité des lieux, et la distance comparativement minime à parcourir pour nous assurer l'usage d'une immense ligne de chemins de fer, combinés avec des efforts ordinaires de la part des citoyens, l'assistance déjà promise de la corporation de la cité de Québec, la garantie de la province assurée par une loi, et la libéralité du gouvernement et des autres propriétaires sur la ligne, doivent rendre l'exécution de ce projet facile et nous autoriser à dire : que l'ouvrage peut être fait, et qu'il sera fait.

Proposé par W. Lloyd, écr, secondé par W. S. Sewell, écr.

5.—Que le coût de la construction des chemins de fer et de leur mise en opération, leurs revenus probables et l'augmentation qu'ils doivent donner à la valeur de la propriété foncière, peuvent maintenant se calculer avec une grande précision, et que c'est l'opinion de cette assemblée que la construction du chemin projeté aura l'effet d'augmenter la valeur de la propriété dans la cité de Québec dans la même proportion que de semblables entreprises l'ont augmentée dans d'autres cités de ce continent.

Proposé par P. J. O. Chauveau, écr M. P. P. secondé par J. B. Forsyth, écr.

6.—Qu'il est du devoir de la corporation de la cité de Québec, à l'imitation du gouvernement provincial et des cités de Montréal, Toronto et Ha-

milton, d'aider une entreprise qui doit conférer tant d'avantages à la cité de Québec, par l'émission de débentures aux mêmes conditions et au mêmes montants que celles émises par la corporation de la cité de Montréal en aide du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique ; et que c'est l'opinion de cette assemblée que de cette assistance dépend tout le succès de l'entreprise.

Proposé par Jos. Cauchon, écr., M. P. P., secondé par M. Scott, écr.

7.—Que dans l'opinion de cette assemblée il convient de s'adresser à la libéralité du gouvernement provincial, propriétaire de la seigneurie de Lauzon que la route projetée doit traverser en partie, pour en obtenir l'octroi de terres publiques dans la dite seigneurie de Lauzon et les townships avoisinants.

Proposé par F. Lemieux, écr. M. P. P., secondé par D. Ross, écr., M. P. P.

8.—Qu'un appel doit être fait aux propriétaires des terres situées sur la ligne du chemin projeté, pour les engager, en raison de l'augmentation de valeur que devra recevoir leur propriété, à venir au secours de l'entreprise par l'octroi gratuit de terrains et du droit de passage.

Proposé par Jos. Painchaud, écr., secondé par L. Paradis, écr.

9.—Qu'il convient de nommer une députation qui devra se rendre auprès des Messieurs du Séminaire de Québec, des Dames Ursulines et des Dames Hospitalières de l'Hôtel-Dieu, et autres corporations civiles et religieuses de la cité de Québec, et les prier de prendre des actions dans les fonds de la compagnie, et que la députation soit composée de MM. Jos. Painchaud, L. Paradis, J. Chabot, P. J. O. Chauveau et F. R. Angers.

Proposé par P. J. Rhéaume, écr., secondé par D. R. Stuart, écr.

10.—Qu'il est expédient de nommer des comités dans chaque quartier de la cité, chargés d'éveiller l'attention publique sur l'importance de l'entreprise et de procurer des souscriptions.

Proposé par W. Henderson, écr., secondé par R. Symes, écr.

11.—Que dans la vue de faciliter aux propriétaires de la cité de Québec et des paroisses que traversera la ligne les moyens d'aider à l'accomplissement d'une entreprise dans les avantages de laquelle tous puissent participer, les actions de \$50 devront être payées par des versements qui n'excéderont pas dix chelins chaque par mois.

Proposé par W. Lampson, écr., secondé par A. Derousselle, écr.

12.—Que dans l'opinion de cette assemblée les remerciements des citoyens sont dus et ils sont par le présent offerts aux représentants de la cité et du district de Québec pour les services qu'ils ont rendus en faisant passer l'acte d'incorporation du chemin de fer, et en demandant au gouvernement une concession de terres pour cet objet.

Après le vote des remerciements ordinaire, dus aux Président et au Secrétaire, l'assemblée s'ajourna.

Parmi les déclamations sur l'extravagance du gouvernement Canadien, on lui reproche une trop grande prodigalité envers la presse qui le soutient, dit le *Globe* de Toronto. Il est bien certain que ja-

mais reproche n'a eu moins de fondement, car il n'est pas de pays où la presse reçoit moins de secours de la part du pouvoir que le Canada. En vérité quelle est la faveur spéciale que la presse ministérielle reçoit du gouvernement ? La faveur que tous les particuliers, les commerçants, les hommes d'affaires nous font en payant le prix des annonces qu'ils font insérer dans nos colonnes ! Eh bien ! les accusateurs éternels de notre gouvernement qui prennent invariablement pour exemple la république moïlle qui nous avoisine pourront se convaincre par le fait suivant qu'on y récompense la presse autrement qu'ici. Il y a quelques jours " M. McLernand, de la chambre des représentants des Etats-Unis, proposait de payer quinze mille piastres au *Globe* pour la publication de 2,000 colonnes de débats dans la chambre ! M. McLane proposa en amendement d'approprier cent-mille piastres pour payer la presse publique pour les montants actuellement dépensés, avec dix par cent de profit ! Un amendement appropriant vingt-trois-mille-cinq-cent-piastres pour cent copies de chaque *Congressional Globe and Register of the Debates* pour être déposées dans la bibliothèque pour l'usage des membres fut adopté ! "

Le *Globe* de Toronto ajoute à cela : " En vérité, ils agissent en vrais princes ! cent-mille piastres avec dix par cent d'addition pour les rapports, et vingt-trois mille-cinq-cents, pour deux cents copies d'un journal ! Songez à cela, M. Christie ! Des hommes qui payent par centaines de mille pour faire imprimer leurs discours, peuvent prendre des airs absurdes avec un certain degré de décence, mais des misérables comme nos Législateurs canadiens qui ne payent pas un sou, et dont l'éloquence serait complètement perdue sans l'entreprise de quelques individus, devraient au moins être courtois envers ceux qui font l'ouvrage.—(*Minerve*.)

ANTIDOTE INDIEN.—M. Hervan, chargé d'affaires de la république de Costa-Rica, en France, a fait remettre à l'Académie un certain nombre de graines, provenant d'un arbre nommé dans le pays *cédre*, et qui habite sur les plateaux de la Cordillère des Andes. Cette graine serait un antidote tout puissant contre les morsures des serpents les plus dangereux, et M. Hervan souhaiterait qu'on la soumit aux expériences nécessaires pour s'assurer de son efficacité. Il a d'ailleurs cité à l'appui de cette note des faits dignes d'intérêt.

C'est en 1828 que les Indiens sauvages apportèrent sur le marché de Carthagène quelques graines de *cédre*. Pour en démontrer la vertu infailible, ils se firent mordre eux-mêmes par les serpents les plus dangereux, appelés *toboba*, *corail de la montagne*, etc. La promptitude avec laquelle le poison fut neutralisé fut si merveilleuse, qu'on payait la graine jusqu'à un doublon (83 fr.)

Pendant un long séjour dans l'Amérique centrale, M. Hervan eut occasion de recourir huit fois à l'emploi de cette graine, et toujours avec succès. On en rape cinq ou six grains, on délaye la poudre dans une cuillerée d'eau-de-vie et on la fait avaler au malade, puis on saupoudre un morceau de linge imbibé d'eau-de-vie, que l'on applique sur la morsure. Cela fait, on laisse le malade reposer, et rarement on a besoin de répéter la dose pour guérir radicalement. Le directeur de la pépinière du Luxembourg vient de semer, dans un endroit préparé avec soin, de cette précieuse graine.

—Le roi de Danemark vient d'épouser de la main gauche Mlle. Rasmussen, ancienne marchande de modes. Il lui a en même temps conféré le titre de baronnes de Danner.

MAXIME D'UN ROUGE QUI NE POSSÈDE PAS UN SOU.

Je suis socialiste, et je prends votre bien.
Mais en échange aussi, je vous donne le mien.

(CORSAIRE.)

Gazette des Pilotes.

PORT DE QUÉBEC.—ARRIVAGES.

4 Septembre.—Navire Montréal, cargaison générale, pilote Regule Benvi'e.—Larne, cargaison générale, pilote Renoni Normand.—Barque Lina, pilote Joseph Pelletier.

5.—Barque Minerva, pilote Joseph Simpson.—Defender, pilote Frederick Simpson.—Navire Caledonia, cargaison générale, pilote Maximien Caron.—Brick Ituna, pilote Marcel Lebel.

6.—Goëlette Scotland, pilote Frs. Bacquet dit Lamontagne, 1er.—Brigantin Jacques Cartier, Lamontagne, 24 jours d'Halifax, pour Montréal, sucre.

7.—Navire Great Britain, cargaison générale, pilote George Audet dit Lapointe.—Wm. Vail, pilote Charles Brown.—Brick Baltic, pilote Charles Nollet.—Stephen Huntley, pilote Robert Deniers.—Voluna, pilote John Reily.

8.—Navire Iowa, pilote Jean Dufresne.—Infanta, pilote Louis Joseph Lavoie.—Samuel, pilote Pierre Pepin.—Barque Herbice, cargaison générale, pilote George Laplante.—St. Lawrence, pilote Jean Giroux.—Princess Alice, pilote Hubert Gauthier.—Marshall Bennett, pilote François Aubue.—Victoria, Pierre Lapiere.—Alfred, pilote Edouard Demers.—Convention, pilote Frs. Dalair.—Alchymist, pilote Paul Langlois.—Feronia, pilote Jean-Evarice Adams.—Europe, pilote Pierre Bouchard.—Brick Thétis, pilote 274.—Belmont, pilote Guil. Morency.—Agnes, pilote Jean Pouliot.—Brigantin Flirt, pilote Benjamin Blouin.

9.—Brick Masonic, pilote Pierre Toussaint.—Brigantin Scottish, pilote Henri Noël.—Barque Ceres, pilote Eusebe Thivierge.

DÉCÈS.

A St. Roch, le 5 du courant, Sieur Jean Morard dit Laforme, fils, âgé de 48 ans.

Au faubourg St. Jean, le 8 du courant, Joseph Alfred Vincelas, âgé de 22½ mois, fils de Sieur Ambroise Verret, carrossier.

A St. Pierre Rivière du Sud, comté de l'Islet, le trois du courant, à 5 heures après midi, à l'âge de 58 ans, après une maladie de plusieurs mois soufferte avec une résignation vraiment chrétienne, dame Adélaïde Harnois, épouse de Sieur Louis Blais, ancien et respectable cultivateur du lieu, elle laisse pour déplorer sa perte, un époux et sept enfants qui la regretteront longtemps.

CONDITIONS.

L'ORDRE SOCIAL

se publie une fois chaque semaine, le JEUDI, en 16 pages grand in-Octavo, double colonne, donnant la matière de plus de 25 volumes ordinaires, pour le minime abonnement de

DIX CHELINS par année pour les abonnés de la Cité de Québec, et de SEPT CHELINS et DEMI pour les abonnés éloignés, afin qu'en payant en sus de leur abonnement les frais de poste, ils aient le journal au même prix que les citoyens de Québec. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins d'une année, payable par semestre, et d'avance. Pour faciliter la classe ouvrière de cette ville, nous recevons le prix des abonnements par 3 mois.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin de l'année, et de payer ce qu'ils doivent.

—Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port.) au Bureau du Journal, No. 5, Rue des Jardins, Québec.

—Les Messieurs suivants, nommés agent de notre Journal, sont autorisés à recevoir les argents, et à en donner quittance.

Paroisses d'en Haut.

Montréal, — — —	—MM. J. B. Rolland, Libraire.
Toronto, — — —	J. P. Leprohon, écr. Av.
Trois-Rivières, — — —	A. Larue, écr., March.
Repentigny, — — —	A. Dallaire, Inst.
Sherbrooke, — — —	D. V. St-Cyr, Et. D.
Stanstead, — — —	M. l'abbé Champoux.
Lotbinière, — — —	J. Filteau, écr., N. P.
St. Eustache, — — —	Dumas Robin.
St. Anne de la Pérade, — — —	Jos. Elz. Douville.
Berthier, (en haut) — — —	J. F. Coutu, écr., N. P.
St. Pie, — — —	J. C. Bachand.
Yamachiche, — — —	J. C. Dumoulin, écr.
Rivière du Loup, (en haut) — — —	J. L. Pichette, Inst.
St. Grégoire, — — —	G. Bourgeois, écr. M. D.
St. Augustin, (district de Mont.) — — —	Dr. Mignault, écr.
St. Prosper, — — —	Ol. Trudel.
Rivière David, — — —	J. B. Comeau, écr.
Deschambault, — — —	Isidore Bellenu, Inst.
Cap-Santé, — — —	Elie Rinfret.
Pointe aux Trembles, — — —	F. X. Larue.
Ste. Foy, — — —	B. Marquette, Inst.
Portneuf, — — —	J. B. Lionnais, Inst.
Ste. Geneviève de Batiscan, — — —	Dolpliche Trudel.
St. Stanislas, — — —	H. A. Trépanier, Inst.
Ste. Claire, — — —	Alexis Beaulieu, march.
Ste. Croix, — — —	M. Couture, écr. N. P.
St. Guillaume d'Upton, — — —	M. l'abbé Desilets.

Paroisses d'en Bas.

Pointe Lévy, — — —	A. Paquet, Inst.
Beaumont, — — —	Chs. Letellier, Inst.
St. Michel, — — —	B. Pouliot, écr. N. P.
St. Thomas, — — —	J. D. Lépine, écr. N. P.
St. Charles, (Rivière Boyer), — — —	Ls. Labrecque, écr. M. D.
St. Gervais, — — —	H. Tanguay, March.
St. Pierre, (Rivière du Sud) — — —	Philippe Verrault,
St. François, ditto, — — —	Philippe Beaulieu,
Ste. Marie, (Beauce), — — —	Frs. Dusseault, écr. M. D.
Islet, — — —	L. Ballentyne, écr. Arp.
St. Anne la Pocatière, — — —	Ls. Moreau, écr. N. P.
St. Roch des Aulnets, — — —	Ls. Tremblay, écr. M. D.
St. Jean Port-Joly, — — —	L. Z. Duval, écr. N. P.
Kamouraska, — — —	T. A. Michaud, écr.
Rivière du Loup, — — —	J. B. Pouliot, écr.
Isle-Verte, — — —	H. Roy, écr.
St. Simon, — — —	Chs. Frs. Caron.
St. Denis, — — —	F. Jorre, écr.
Trois-Pistoles, — — —	P. Fournier, écr.
Rivière-Ouelle, — — —	Thos. Bégin, Inst.
Rimouski, — — —	L. F. Garon, écr.
Cacouna, — — —	J. B. Beaulieu, écr.
Malbaie, — — —	Vital Tremblay, Inst.
Chicoutimi, — — —	T. C. Cascault, écr. grf.
Madawaska, — — —	M. l'abbé Langevin.
Beauport, — — —	M. l'abbé Bernard.
Château-Richer, — — —	L. C. Le François, écr.
Percé, — — —	M. l'abbé Gingras.

—Nous accepterons avec reconnaissance, les services d'un AGENT, pour chaque localité, où il n'y en a pas. Le journal est donné gratis aux AGENTS, qui s'intéressent à propager notre feuille.

IMPRIMÉ et PUBLIÉ pour les PROPRIÉTAIRES, par Stanislas Drapeau, 5, Rue des Jardins.